

LE DEVOIR



ACTUALITÉS

Harel: les maires de banlieue ont creusé leur propre tombe

Page A 3

PLAISIRS

La caverne d'Ali Baba au marché Atwater

Page B 16

Vol. XCI N° 264

LES SAMEDI 18 ET DIMANCHE 19 NOVEMBRE 2000

1,95 \$ + TAXES = 2,25 \$

Coup de pouce juridique à Gore

La Cour suprême de Floride contrecarre les projets de Harris

D'APRÈS AFP, REUTERS ET LIBÉRATION

Le candidat démocrate Al Gore s'est vu allouer hier soir un répit par la Cour suprême de Floride dans sa course à la Maison-Blanche, mais n'en reste pas moins dans une position délicate face à son rival républicain George W. Bush, qui le devance désormais de 652 voix, selon un résultat provisoire tenant compte des votes des expatriés pour 63 comtés sur les 67 que compte le «Sunshine State».

La plus haute instance judiciaire de Floride a en effet enjoint à Katherine Harris, responsable des élections dans cet État, de ne pas officialiser aujourd'hui comme elle l'avait prévu, les résultats du scrutin présidentiel en Floride.

VOIRE PAGE A 16: GORE

■ Lire aussi en page A 13: La danse des avocats

Union libre entre La Presse et Radio-Canada sur Internet

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

La Presse et Radio-Canada sont en pourparlers pour former des partenariats ou des ententes ponctuelles, dans lesquelles figure BCE, afin d'offrir ensemble des contenus d'information ou de divertissement sur Internet.

Dans la première semaine de novembre, le président de Gesca et président et éditeur de La Presse, Guy Crevier, a rencontré la vice-présidente de la télévision française de Radio-Canada, Michèle Fortin, et son homologue de la radio française, Sylvain Lafrance, pour discuter de possibles collaborations, a confirmé la directrice des relations publiques de la télévision de Radio-Canada, Marie Gendron.

VOIRE PAGE A 16: INTERNET

■ Lire aussi en page A 5: Le débat reprend sur la concentration de la presse



Chrétien peut quitter, Day restera

À moins de dix jours du scrutin, Jean Chrétien mentionne la possibilité qu'il ne complète pas un prochain mandat électoral s'il est réélu. Stockwell Day, lui, restera, même dans l'opposition.

Religion et politique

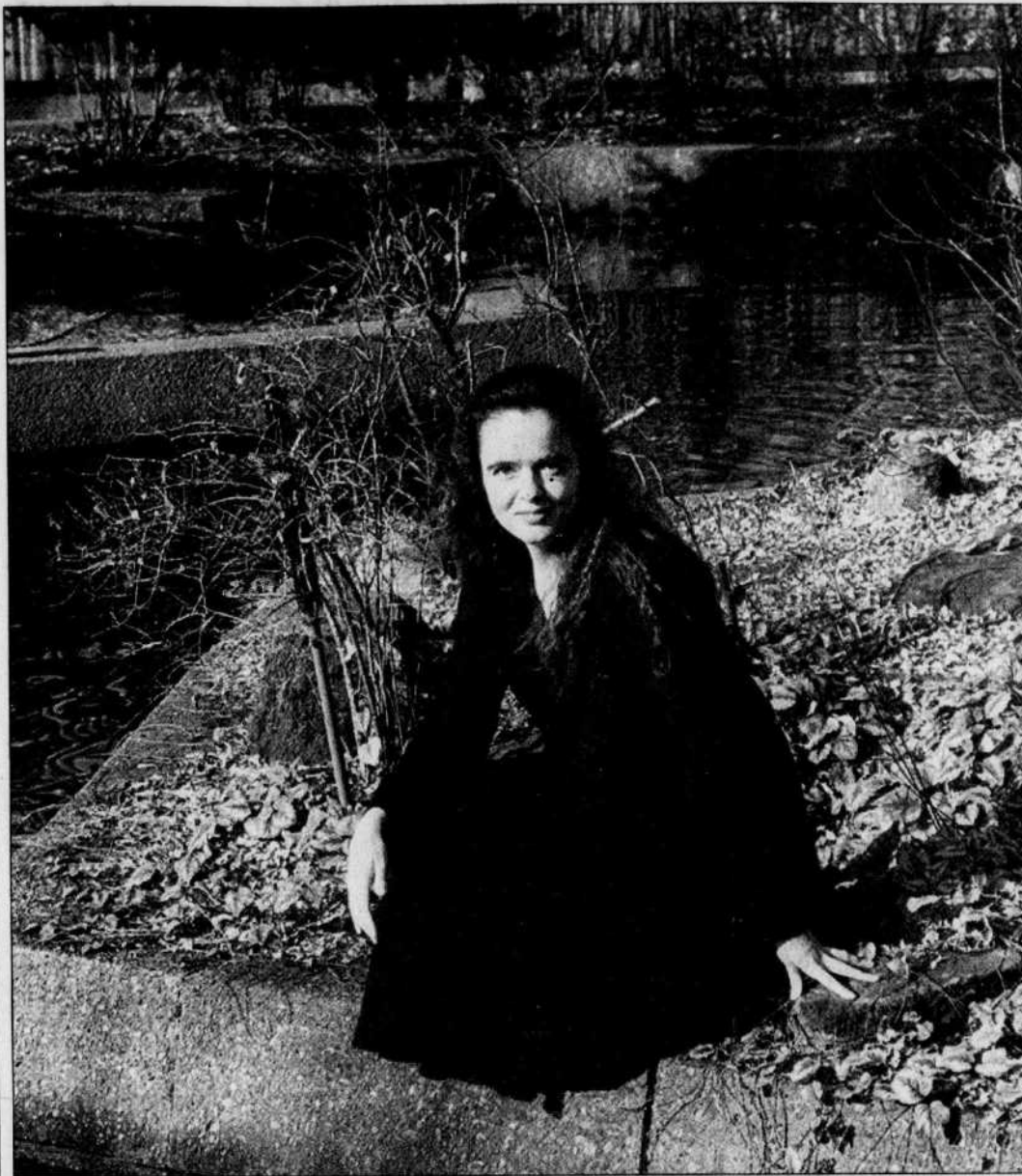
Associez les mots religion et politique et vous obtiendrez très souvent une réaction d'indignation de votre interlocuteur, constate notre journaliste Manon Cornélius. L'entrée en jeu de Stockwell Day a ramené la question sur la table. Douche froide.

■ À lire en pages A 8, A 9, A 10 et A 11

INDEX

| | | | |
|--------------|-------------|--------------|------|
| 7 | 78313 00069 | 4 | |
| Annances | B 12 | Idées | A 15 |
| Avis publics | B 10 | Monde | A 12 |
| Bourse | B 8 | Mots croisés | B 13 |
| Carrières | B 4 | Météo | B 13 |
| Économie | B 1 | Plaisirs | B 16 |
| Éditorial | A 14 | Politique | A 6 |
| Fonds | B 6 | Sports | B 15 |

Confidences d'Amélie Nothomb



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Amélie Nothomb au bord d'un bassin d'un jardin d'eau de l'hôtel Bonaventure, à Montréal.

Au commencement était le Japon

Amélie Nothomb est née dans une maison entourée d'un jardin japonais, dans la vallée de Kobé, au sud du Japon. Dans un étang reposaient trois carpes, nommées Jésus, Marie, Joseph, qui lui avaient été données en cadeau pour ses trois ans.

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

C'est cet éden qu'elle décrit dans Méta-physique des tubes, son dernier roman paru chez Albin Michel. Éden de l'enfance au Japon, pays où on divinise tous les enfants de moins de trois ans. Éden qui a pris pour toujours la couleur d'une incurable nostalgie.

Son visage blême entouré de longues boucles noires, l'écrivaine Amélie Nothomb, de passage à Montréal cet-

te semaine pour le Salon du livre, dit tout devoir au Japon. Le meilleur et le pire de la vie. C'est sous le visage aimant de sa gouvernante Nishio-San qu'elle a d'abord approvoisé le langage, à travers les langues japonaise et française. De bébé-dieu qu'elle était, d'abord tube, légume ou plante, l'enfant accepte finalement la vie grâce à un morceau de chocolat blanc offert par sa grand-mère paternelle. Du néant surgit l'individu.

«J'avais le vague souvenir d'avoir été Dieu, il n'y avait pas si longtemps», écrit-elle, dans la langue

VOIRE PAGE A 16: NOTHOMB

Vache folle: le Canada se croit à l'abri

Nos veaux et nos poulets sont pourtant toujours nourris de farines animales

Tandis que la crise de la maladie de la vache folle continue de s'amplifier en Europe et que l'utilisation des farines carnées dans l'alimentation animale a été suspendue en France, cette pratique est toujours en usage au Canada.

JUDITH LACHAPPELLE
LE DEVOIR

Il y a sept ans, lorsque le Canada a ordonné l'abattage de tous les bovins importés du Royaume-Uni après la découverte d'un cas de vache folle en Alberta, il s'est attiré le cynisme du gouvernement britannique et les foudres de certains éleveurs d'ici. Aujourd'hui, en constatant comment la crise a pris de l'ampleur outre-Atlantique, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) pousse un soupir de soulagement: il n'y a pas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) au Canada, ni en Amérique du Nord.

À la suite de cette terrifiante découverte en 1993, le gouvernement avait mis en place un système de surveillance de la maladie de la vache folle.

VOIRE PAGES A 6 ET A 7: VACHE FOLLE

■ Lundi: La panique en France arrive 10 ans trop tard, selon la pionnière française de la recherche sur la vache folle. Et le Canada ne serait pas à l'abri de tout danger.

■ Mardi: En Grande-Bretagne, les scientifiques s'interrogent toujours sur les causes et le développement de la maladie de Creutzfeldt-Jakob.

Viande de boeuf

La consommation par habitant en 1999 (en kg par an et par habitant)

| | | |
|-----------------|--------------------|------|
| 1 ^{er} | Argentine | 70,2 |
| 2 ^e | Uruguay | 60,4 |
| 3 ^e | États-Unis | 45,3 |
| 4 ^e | Australie | 40,2 |
| 5 ^e | Nouvelle-Zélande | 34,1 |
| 6 ^e | Brésil | 32,3 |
| 7 ^e | Canada | 32,1 |
| 8 ^e | France | 29,8 |
| 9 ^e | Italie | 25,3 |
| 10 ^e | République tchèque | 24,5 |
| Autres | | |
| 11 ^e | Belgique | 21,9 |
| 12 ^e | Danemark | 21,3 |
| 13 ^e | Royaume-Uni | 19,7 |
| 14 ^e | Pays-Bas | 19,6 |
| 15 ^e | Espagne | 16,7 |
| 16 ^e | Portugal | 15,2 |
| 17 ^e | Allemagne | 15,2 |

ACTUALITÉS

Dioxines et furannes dans les sédiments du lac Massawippi

Page A 2

RENDEZ-VOUS

Les enfants d'abord

Sylvie Bernier m'a téléphoné un soir, il y a deux semaines environ, pour me demander si j'avais des nouvelles fraîches d'une amie commune, chanteuse de son métier et future maman. Elle m'a parlé aussi du plaisir qu'elle avait eu de se retrouver en personne dans le livre que vient de signer cette dernière.

La chanteuse enceinte parle en ces termes de la championne olympique qu'elle avait rencontrée pour la première fois peu après les Jeux de Los Angeles, à l'été de 1984.

«Elle n'avait que 20 ans, mais c'était déjà une femme mûre et très sûre d'elle, très réfléchie. Elle connaissait ses moyens, ses pouvoirs, ses limites... Elle pensait déjà à ce qu'elle fe-

rait après sa carrière de plongeuse. Et elle préparait sa nouvelle vie comme elle avait préparé ses plongées, en perfectionniste, en ne laissant rien au hasard. Sylvie, ce n'est pas la gloire qui l'intéresse, ni l'argent, mais le bonheur.»



Georges-Hébert Germain

Je ne saurais mieux dire. Je peux simplement ajouter que le bonheur que recherche Sylvie Bernier est tout ce qu'il y a de plus classique, un bonheur raisonnable et tout simple, sans histoire, vraiment pas sorteux, très sage et familial, tôt couchée, tôt levée, très accessible et solide, du moment que Gilles, l'homme de sa vie, et leurs trois très belles filles, Catherine, Annabelle et Florence, neuf, sept et cinq ans, ne sont pas loin.

VOIRE PAGE A 16: ENFANTS



PASCALLE B. SIMARD LE DEVOIR

Sylvie Bernier et deux de ses filles, Florence et Annabelle.



MICHAEL ONDAATJE

LE FANTÔME D'ANIL

Prix Giller
Prix du Gouverneur général, fiction langue anglaise
Prix Kiriya Pacific Rim
Prix Médicis étranger

Roman, 320 pages • 27,95 \$



• LES ACTUALITÉS •

Des dioxines et des furannes ont été détectés dans le Massawippi

La présence de dioxines et furannes, des molécules parmi les plus toxiques qui soient, inquiète énormément quand on en découvre dans des espèces vivantes comme des poissons. Mais c'est encore plus inquiétant lorsque les concentrations peuvent être décelées dans des milieux naturels, terrestres ou aquatiques. La simple possibilité qu'il y ait eu contamination aux dioxines et furannes avait justifié l'évacuation de Saint-Basile-le-Grand en 1988 et une évaluation du problème en une dizaine de jours.

LOUIS-GILLES FRANCŒUR
LE DEVOIR

Le ministère de l'Environnement du Québec (MENV) a obtenu la preuve au cours des derniers mois que les sédiments et l'eau de rivières et ruisseaux qui alimentent les lacs Massawippi et Lovering, en Estrie, contiennent présentement des concentrations mesurables de dioxines et de furannes.

C'est ce qu'a confirmé hier au *Devoir* le directeur régional du ministère, Pierre-Hugues Boisvenu, en précisant toutefois que pas un seul échantillonnage «ne dépassait les normes canadiennes et québécoises sur l'eau potable». Et, a ajouté le responsable régional de l'Environnement, les travaux d'échantillonnage des derniers mois ont permis au ministère «d'identifier quatre ou cinq sources» de ces dioxines et furannes, un cocktail qui s'est enrichi de molécules de BPC dans des

concentrations qui seraient toujours, assure-t-il, en deçà des normes de consommation de l'eau potable.

Le directeur régional de l'Environnement a aussi précisé au *Devoir* que les résultats des centaines d'échantillonnages effectués au cours de la dernière année pour identifier ces sources de cette contamination vont être présentés lundi à la haute direction du ministère. Le rapport, qui dresse ce bilan, sera rendu public en principe le lendemain à tous les responsables des municipalités en cause, aux organismes régionaux intéressés et aux médias d'information.

L'affaire a commencé en 1995 quand le ministère a publié son bilan écologique de la rivière Saint-François. On y faisait état, outre de fortes concentrations de mercure, de la présence de dioxines et furannes dans la chair de certains poissons, mais en deçà des normes provinciales de consommation, précisait hier M. Boisvenu. Mais le simple fait d'en trouver dans des pois-

sons constitue une alerte sérieuse, ce qui incitait alors les autorités de la Santé à émettre un avis de non-consommation pour ces poissons par mesure préventive. L'Environnement a continué ses recherches au lac Magog et dans d'autres plans d'eau de la région pour mesurer l'étendue du problème. C'est ainsi qu'il découvre qu'il y a aussi contamination du poisson, sans dépasser les normes de consommation mais néanmoins au-dessus de la moyenne provinciale, dans les lacs Lovering et Massawippi. Autre avis de non-consommation des services de la Santé. L'Environnement investit alors plus de 200 000 \$ en échantillonnages et analyses diverses pour retracer les sources potentielles de ces hypotoxiques.

On commence par l'amont des cours d'eau pour identifier ce qu'on appelle le «bruit de fond» ou le niveau «naturel», si on peut se permettre cet euphémisme pour des molécules toxiques. Lorsque les chercheurs découvrent un pic de contamination en échantillonnant vers l'aval, ils se concentrent sur la source, forcément à proximité.

Ce sont ces échantillonnages qui ont permis d'établir la présence de dioxines et furannes non plus seulement dans la chair des poissons mais dans les sédiments, ce qui constitue un niveau supérieur de contamination. Les poissons, en filtrant l'eau, peuvent afficher des concentrations de toxiques sans qu'on puisse déceler leur présence dans le milieu ambiant.

Afin de vaincre les fusions

L'UMBM compte sur les citoyens

VALÉRIE DUFOUR
LE DEVOIR

Réunis toute la journée hier pour discuter stratégie, les 26 maires de l'Union des municipalités de banlieue dans l'île de Montréal (UMBM) ont convoqué la presse pour répéter sensiblement le même discours que la veille. Afin de vaincre les fusions, il faut que tous les citoyens partent en guerre.

«Les citoyens du Québec et particulièrement ceux de l'île de Montréal, n'accepteront jamais de ne pas avoir été consultés», a lancé le président de l'UMBM, Georges Bossé sous une salve (synchronisée) de cris et d'applaudissements de ses collègues. «On ne cherche plus à faire changer des points et des virgules. On veut arrêter le projet [de loi]. Et il faudra que les citoyens s'en mêlent.»

Pour ce faire, le groupe de pression a un programme bien précis, mais qu'il entend dévoiler au compte-gouttes. «Dans les prochains jours et les prochaines semaines, les gens seront appelés à participer», a indiqué M. Bossé. Il a également précisé que les maires organiseront de nombreuses assemblées et manifestations.

Le projet de loi 170 doit être adopté avant la fin de l'année. Et si les journalistes lui ont fait remarquer qu'une mobilisation rapide était chose ambitieuse, M. Bossé a répondu que c'était possible. «En janvier 1998, quand on a eu le verglas, ça n'a pas pris du temps pour s'organiser. Et ça va se répéter en 2000 pour sauver nos villes!»

Premier test: demain après-midi à Pointe-Claire. Les citoyens de l'Ouest de l'île et aussi de la banlieue métropolitaine y sont invités à un «rallye des citoyens». Mais si la population n'afflue pas à la manifestation, M. Bossé affirme que son mouvement ne mourra pas pour autant.

«C'est clair pour les élus et pour les citoyens que nous représentons que le gouvernement Bouchard abuse de son pouvoir de façon flagrante», clame Georges Bossé.

Les maires prétendent qu'ils ont travaillé fort pour s'entendre avec le gouvernement et qu'ils ont été floués. Comme le chef du Parti libéral du Québec, le président de l'UMBM a invité les Québécois à boycotter le Bloc québécois au scrutin du 27 novembre. Les maires croient qu'ainsi le message passera par ricochet au gouvernement péquiste.

«Quand on a eu le verglas, ça n'a pas pris du temps pour s'organiser. Et ça va se répéter en 2000 pour sauver nos villes!»

Feu vert à l'agrandissement d'une synagogue

VALÉRIE DUFOUR
LE DEVOIR

Malgré la vague d'opposition au projet et malgré un avis contraire de la part de la Commission de développement urbain (CDU), le comité exécutif de la Ville de Montréal a choisi d'accorder une permission spéciale à la Congrégation hassidim Belz pour qu'elle agrandisse sa synagogue, située rue Jeanne-Mance.

En conférence de presse hier midi, le président du Comité exécutif, Jean Fortier, a expliqué que son équipe s'est inspirée de la Charte des droits et libertés pour prendre sa décision. «Dans ce cas, il y avait de plus grandes conséquences politiques que la CDU n'était pas en mesure d'évaluer», a indiqué M. Fortier. Selon lui, il fallait tenir compte «des droits humains, de la qualité de vie, du style de vie et des particularités culturelles» du quartier.

La Congrégation Belz possède trois duplex rue Jeanne-Mance (Mile-End), édifices qu'ils ont agrandis à l'arrière au fil des années. Manquant à nouveau d'espace, la communauté a acheté une résidence voisine pour la convertir à l'image du reste de la synagogue. Pour ce faire, la congrégation de-

vait obtenir une dérogation de la ville, qui a décrété un moratoire en juin dernier sur les lieux de culte dans les quartiers résidentiels.

Dans un avis remis le 11 octobre dernier, le Service du développement économique et urbain s'opposait à l'agrandissement à la lumière des plaintes passées des résidents et de l'équilibre fragile du quartier entre les fonctions résidentielles et religieuses du quartier. De fait, pas moins de 17 bâtiments voués ou liés à l'exercice d'un culte se retrouvent dans le quadrilatère formé des rues Saint-Urbain, Fairmount, Hutchison et de l'avenue Bernard.

Néanmoins, le projet a atterri au CDU, qui a rejeté de justesse la demande à trois voies contre deux (et deux abstentions). Il est à noter que le conseiller de Vision Montréal et responsable des dossiers d'urbanisme, Saulie Zajdel, est venu lui-même défendre le projet au CDU. Du reste, M. Zajdel agissait à titre de porte-parole de la Congrégation Belz, lorsqu'une première demande d'agrandissement a été demandée (et accordée) en 1988.

Poussée par M. Zajdel, la deuxième demande a fait son chemin jusqu'au comité exécutif, qui l'a finalement acceptée hier moyennant des modifications mineures. Ainsi, l'agrandissement sera plus modeste et

la congrégation s'est engagée à ne pas toucher à la façade de l'édifice. En accordant la dérogation à la congrégation hassidim, l'administration Bourque confirme que le comité exécutif avait pris sa décision unilatéralement et que l'audience de la CDU n'était que du théâtre, s'insurge la conseillère du quartier, Helen Fotopulos. «Je peux bien comprendre les besoins, qui sont tout à fait légitimes, de cette communauté. Mais à un moment donné, il y a des règles pour le zonage et elles doivent s'appliquer à tout le monde.»

C'est bien aussi l'opinion du Comité de résidents du quartier, formé d'une vingtaine de personnes. «Il y a toute une série d'inconvénients associés à la présence de cette congrégation dans notre rue, clame Kevin Cohalan. On ne demande pas que la synagogue déménage! Tout ce qu'on veut, c'est que le règlement qui s'applique partout à Montréal soit appliqué aussi rue Jeanne-Mance.»

D'autre part, les citoyens du quartier condamnent l'ingérence de Saulie Zajdel. «Comme membre du comité exécutif, il aurait dû tout de suite se retirer du dossier, croit M. Cohalan. Non seulement il ne s'est pas retiré, mais il a même eu l'audace de se présenter devant le CDU pour appuyer le projet et la par la suite présenté à l'exécutif. C'est quelque chose d'inouï!»



Parlons affaires

Au gré de vos horaires pour seulement 399 \$ l'aller-retour*

- Voici le **tout nouveau** tarif RAPIDAIR qui vous simplifie la vie: faites votre réservation trois jours à l'avance et choisissez parmi **plus de 65 vols, chaque jour d'affaires**, entre Montréal et Toronto.
- **Aucuns** frais additionnels pour les changements de réservations.
- **Aucun** séjour minimal ou maximal exigé.
- Accumulez des **milles Aéroplan^{MD}** ou **points Canadien Plus^{MC**}** admissibles à tous nos vols.

• Aussi disponibles, tarifs réduits offerts à partir de seulement **199\$ l'aller-retour***. Certaines conditions s'appliquent.

Doublez vos milles Aéroplan^{MD} ou points Canadien Plus^{MC**} du 18 novembre 2000 au 28 février 2001.

Canadian
AIR CANADA

Réservez par Internet au www.aircanada.ca

*Sauf avis contraire, les vols peuvent être assurés sur des appareils d'Air Canada, des transporteurs Liaison Air CanadaTM ou des lignes aériennes Canadien International Itée. Tarifs en vigueur au moment de la publication. Applicables aux nouvelles réservations seulement. Les taxes, les redevances de navigation de NAV CANADA et les frais d'aéroport ne sont pas inclus. Les billets sont totalement non remboursables. Le nombre de places est limité et fonction de la disponibilité. D'autres conditions peuvent s'appliquer. Tarif de 399\$: achat trois jours à l'avance. Tous les voyages doivent prendre fin au plus tard le 28 février 2001. Tarif de 199\$: achat sept jours à l'avance, le tarif peut différer selon l'heure, le jour, les dates de départ et de retour, séjour minimal et maximal. Du 18 novembre 2000 au 28 février 2001, obtenez le double des milles Aéroplan ou points Canadien Plus^{MC**} pour les classes de réservation J, Y, M ou B d'Air Canada, des lignes aériennes Canadien International Itée ou d'Air Ontario, pour les vols assurés entre Toronto et Montréal ou entre Toronto et Ottawa. Les vols pour ou depuis Toronto s'appliquent aux aéroports Toronto Lester B. Pearson International et Toronto's City Centre. **Boni Canadien Plus en vigueur du 18 novembre au 31 décembre 2000 seulement. ^{MD}Aéroplan et Liaison Air Canada sont des marques déposées d'Air Canada. ^{MC**}Canadien Plus est une marque de commerce des lignes aériennes Canadien International Itée.

95.1 fm
Du lundi au vendredi à 7h13,
MICHEL DESAUTELS
première chaîne
Radio-Canada reçoit les leaders politiques.

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

liberté
LIBERTÉ
n° 250



Masculin/Féminin : quelle différence ?

Pouvoirs limités aux arrondissements de la nouvelle ville de Montréal

C'est la faute aux maires!

Louise Harel explique que la politique d'obstruction des élus leur a nui

Les maires de banlieues ont creusé leur propre tombe. S'ils avaient été un tant soit peu coopératifs, a indiqué la ministre Louise Harel en entrevue hier, les arrondissements de la métropole de Montréal auraient pu hériter de pouvoirs accrus et d'une plus grande autonomie.

FRANÇOIS CARDINAL
LE DEVOIR

Les maires de banlieues n'ont qu'eux à blâmer pour le peu de pouvoir qui leur restera une fois la réorganisation municipale réalisée. En entrevue au *Devoir*, la ministre des Affaires municipales, Louise Harel, n'a pas caché qu'elle aurait pu accorder plus de pouvoirs aux arrondissements de la nouvelle ville de Montréal si seulement ses vis-à-vis municipaux avaient apporté une contribution plus constructive à la réforme qu'elle pilote.

D'ailleurs, a-t-elle rappelé, le mandataire Louis Bernard avait prévu le coup. «Il avait inscrit une importante réserve dans son rapport. Il convenait de la complexité de ses recommandations mais ajoutait que celle-ci avait été intentionnellement introduite pour favoriser un ralliement. Dans la mesure où le ralliement ne se matérialisait pas, écrivait-il également, le gouvernement n'était aucunement lié par ces éléments de complexité.» Le ralliement n'a vraisemblablement pas eu lieu...

Les «déclarations d'obstruction systématique» se sont multipliées, a ajouté la ministre, ce qui l'a incitée à simplifier les structures telles que proposées par le mandataire et ainsi éliminer le pouvoir de taxation des arrondissements. Elle a rappelé les railleries du Parti libéral à l'endroit des trois sortes d'arrondissements, des deux comptes de taxes, des trois systèmes électoraux, etc. «La

double taxation a été décriée abondamment y compris par l'opposition libérale. [...] Tant qu'à faire reprocher par ceux-là mêmes qui s'opposent à toute réorganisation...»

La ministre a donc opté pour des arrondissements sans pouvoir de taxation dont le financement des services de proximité sera assuré par une dotation de fonctionnement attribuée par le conseil de la grande ville. Si un arrondissement souhaite que la collecte d'ordures ait lieu trois fois par semaine plutôt que deux, par exemple, il devra demander au conseil de la ville une taxe de secteur qui s'ajoutera à la taxe générale. Dans le cas d'un refus, elle pourra tarifier directement les services additionnels. C'est ce qui fit dire à certains maires, mercredi, qu'ils ne seront plus que «des gérants de McDonald's...»

Opportunisme électoral

Par ailleurs, la ministre a décrié avec véhémence l'«opportunisme électoral» des Pierre Pettigrew, Denis Coderre et autres Jean Charest. Ces derniers, a-t-elle déploré, utilisent les fusions, une question de compétence provinciale, pour faire mousser la popularité du Parti libéral du Canada, Jean Charest y compris. Ce dernier a en effet enjoint à la population jeudi soir de voter contre le Bloc québécois pour punir le Parti québécois d'aller de l'avant avec ses fusions forcées. Il n'a toutefois donné son appui à aucun parti. «C'est un jeu dangereux que joue Jean Charest. Ses propos signifient qu'il ac-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Louise Harel

cepte que le fédéral vienne s'ingérer dans des domaines de compétences provinciales», a-t-elle déploré.

Elle estime en outre que le comportement des candidats libéraux fédéraux comme MM. Pettigrew et Coderre est totalement déplacé puisque ces derniers ne se sont jamais à ce jour exprimés contre les fusions ailleurs qu'au Québec. «C'est comme si on était une tribu devant laquelle ils peuvent avoir des comportements différents que ceux qu'ils adoptent juste de l'autre côté de la rivière outaouais.»

Elle va jusqu'à dire que l'attitude des candidats du parti de Jean Chrétien n'est motivée que par la volonté «de détourner l'attention des mauvais coups du Parti libéral au cours des trois dernières années comme l'assurance-emploi, la cais-

se de congés de maternité refusée au Québec et le logement social qu'ils ont cessé de subventionner.»

Une résistance amplifiée

La ministre a également fait savoir hier que la résistance virulente de certains maires et de certains députés de l'opposition n'arrêtera en rien le gouvernement dans sa marche vers une réorganisation municipale territoriale. «Aucun changement dans le domaine municipale ne s'est fait sans une opposition farouche», a-t-elle rappelé. «Ce n'est pas la popularité ou l'impopularité d'un projet de loi qui sert de critère au gouvernement dans la préparation de sa législation, a-t-elle ajouté en citant l'administrateur Pierre Laporte, mais le bien commun.»

Elle estime de toute façon qu'une grande partie de la population est derrière le gouvernement dans ce dossier. «La majorité de la population se rend aujourd'hui compte qu'elle va en profiter», s'est-elle réjouie.

Elle prétend même que la résistance à son projet est amplifiée dans les médias en raison de l'ha-

bitude qu'ont les journalistes à donner plus de place à ceux qui haussent le ton qu'à ceux qui «S'il fallait que le gouvernement subordonne sa responsabilité au niveau de décibels exprimé, alors on serait en plein free for all.» Il ne faut pas oublier que 53 des 64 municipalités visées par les regroupements verront leur taux de taxa-

TAPIS

TAPIS DECOR PLUS
Claude Bouchard

3 POUR 1*
1. TAPIS 1ère Qualité
2. SOUS-TAPIS Gratuit
3. INSTALLATION Gratuite

12 mois sans intérêts*

JUSQU'À 65% DE RABAIS

TAPIS CARPETTES PRELARTS BOIS STRATIFIÉ RIDEAUX DOUILLETES COUVRE-LITS

SPÉCIAL INVENTAIRE
TAPIS commercial \$0.59 p.c.
TAPIS berbere \$1.49 p.c.
TAPIS peluche \$1.49 p.c.
TAPIS sisal \$2.49 p.c.
PRELART sans cirage \$1.79 p.c.

1875, Panama, Brossard
(450) 923-1234 (1 rue au nord de Taschereau, à l'est du pont Champlain)
3645, boul. St-Joseph Est, Montréal
729-0891 (entre St-Michel et Pie IX)

Solde de sièges!

La semaine

Halifax
4 vols quotidiens

\$88

Toronto
8 vols quotidiens

à partir de
\$78

Vancouver
4 vols hebdomadaires

à partir de
\$174

Winnipeg
3 vols quotidiens

\$126

Le week-end

Halifax

\$67

Toronto

\$63

Réservez du 16 jusqu'au 28 novembre 2000 sur une de nos destinations à l'intérieur du Canada, pour voyager d'ici au 15 décembre 2000 et entre le 5 janvier et le 5 février 2001.

Nouvelles fréquences vers les grands centres d'affaires du Canada
Milles Aéroplan^{MD} • Service tout inclus • Présélection des sièges • Classe Royal Plus

Maintenant partenaire du programme Aéroplan. Aéroplan^{MD}

Réservez votre prochain voyage auprès de votre agent de voyages ou composez le
1.888.828.9797
www.royal.ca

ROYAL
Votre Partenaire

Les prix mentionnés étaient les plus bas au moment de l'impression, indiquent des tarifs aller simple et s'appliquent sur certains vols. Taxes, NAV Canada et surcharge de carburant en sus. Aucune réservation d'avance ou séjour minimum requis. Les réservations peuvent être modifiées moyennant une surcharge mais ne sont pas remboursables. MD Aéroplan est une marque déposée d'Air Canada. Les membres Aéroplan peuvent accumuler 50 % des milles réels parcourus sur les vols réguliers de Royal à l'intérieur du Canada (minimum de 250 milles) et 100% des milles réels parcourus entre le Canada et la Floride ou Hawaï (minimum de 500 milles). Les vols notifiés et les vols réguliers effectués entre le Canada et l'Europe ne sont pas admissibles pour l'accumulation de milles ni pour les primes-voyages. D'autres conditions s'appliquent.

• LES ACTUALITÉS •

Investiture péquiste dans Mercier

Bruno Viens est sur les rangs

Il affrontera Pierre Tadros et peut-être Yves Michaud

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Les élections fédérales passées, Les esprits risquent de s'échauffer dans la circonscription de Mercier où une bataille se prépare pour l'investiture au sein du Parti québécois.

Jeudi soir, l'ancien président du PQ de Montréal-Centre, Bruno Viens, a fait savoir qu'il sera candidat à l'investiture en vue de la prochaine élection partielle dans Mercier. Le comté est vacant depuis que le député ministre Robert Perreault a remis sa démission en septembre dernier.

Un seul candidat avait jusqu'à maintenant plongé officiellement dans la course à l'investiture: Pierre Tadros. Ce dernier est membre de l'exécutif local. Il dit représenter l'aile progressiste du PQ. «Depuis le dernier congrès, on voudrait sentir plus de social-démocratie au PQ. Il y a un certain glissement», a-t-il déjà expliqué au *Devoir*.

Mais l'association péquiste, hormis M. Tadros, souhaite qu'Yves Michaud, défenseur de

la langue française, surtout connu ses dernières années comme le Robin des banques, se présente. L'exécutif, André Reny en tête, fait circuler depuis quelques semaines une pétition pour soutenir la candidature de M. Michaud. La moitié des membres de Mercier, soit 200 personnes, auraient déjà donné leur appui. Mercier veut briser le moule des députés qui font de l'à-plat-ventrisme, soutient M. Reny.

Or Bruno Viens n'en est pas à ses premières armes à titre de militant, en plus d'être associé à l'aile radicale du PQ pour ce qui est des questions de langue et de souveraineté. Au printemps dernier, il a toutefois été vu comme le candidat de Lucien Bouchard pour le poste de premier vice-président du parti mais c'est Marie Malavoy qui a gagné.

Âgé de 36 ans, M. Viens se dit convaincu de «la nécessité et de l'urgence de la souveraineté». Dans un

texte de réflexion envoyé récemment au *Devoir*, M. Viens croit qu'«il faut revoir en profondeur l'aménagement linguistique. Il a été si charcuté qu'il devient incohérent et ne donne pas tous les fruits que nous attendons de lui», écrit-il.

Pour ce qui est de l'option souverainiste, M. Viens soutient qu'«il faut reprendre la parole, passer de convaincus à convaincant, expliquer davantage, comprendre les appréhensions et, surtout, se ré-approprier le projet souverainiste afin qu'il intègre des éléments de solidarité sociale et d'ouverture démocratique».

L'association péquiste de Mercier a soumis au parti des dates pour la tenue d'une assemblée d'investiture dès décembre. Rien n'a été encore décidé sur le sujet, le PQ étant monopolisé par les élections fédérales pour aider le Bloc québécois. Le premier ministre a jusqu'à avril prochain pour appeler une élection partielle.



Bruno Viens

Les libéraux de Jean Chrétien ont détournés l'argent des chômeurs

C'EST CRIMINEL!

(38 milliards)

Depuis la réforme de 1996, le gouvernement fédéral a accumulé des surplus de 38 milliards de dollars avec la caisse de l'assurance-chômage.

Ces surplus ont été détournés!

Comment a-t-il accumulé ces surplus avec l'argent de NOS cotisations?

- En réduisant l'accessibilité au régime;
- en réduisant la période de prestations (moyenne de 22 semaines);
- en diminuant le taux de prestations.

Aujourd'hui, seulement 4 travailleurs en chômage sur 10 ont droit à l'assurance-chômage, le même taux de couverture que dans les années '40...

Et voilà que nous sommes en période électorale, Jean Chrétien s'excuse pour les préjudices causés par cette réforme, Lucienne Robillard déclare que son gouvernement a fait une gaffe en imposant la réforme de 1996.

Que nous proposent-ils? Jusqu'à maintenant ils nous promettent d'adopter le projet de loi C-44.

C-44, un projet bidon qui n'apporte AUCUNE SOLUTION aux véritables problèmes causés par les coupures de 1996.

C-44 veut même légaliser le détournement des fonds de la caisse en effaçant rétroactivement les surplus accumulés.

Nous exigeons de véritables changements et que l'argent de NOS cotisations servent au rétablissement d'un vrai régime d'assurance-chômage d'accès universel.

Les chômeurs réclament:

- un seul critère universel d'admissibilité : 350 heures
- un plancher minimum de 35 semaines de prestations
- un taux de prestations à 60% de la moyenne salariale

Le MASSE (Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi) regroupe 20 groupes de chômeurs à travers le Québec : ABITIBI-TÉMISCAMINGUE : Regroupement des chômeurs et chômeuses (Rouyn-Noranda) : (819) 764-9888 / Regroupement des sans-emploi (Val D'or) : (819) 874-6649 — BAS DU FLEUVE : Mouvement Action-Chômage de Kamouraska : (418) 492-7494 — CHARLEVOIX : Mouvement Action-Chômage (La Malbaie) : (418) 665-3623 — CŒUR DU QUÉBEC : Mouvement Action-Chômage (Trois-Rivières) : (819) 373-1723 ESTRIE : Mouvement des chômeurs et chômeuses (Sherbrooke) : (819) 566-5811 — GASPÉSIE : Mouvement Action-Chômage de Chandler : (418) 689-2030 — LOTBINIÈRE : Corporation de défense des droits sociaux (St-Flavien) : (418) 728-4054 — MONTRÉGIE : Comité Chômage Haut-Richelieu : (450) 357-1162 Mouvement Action-Chômage de St-Hyacinthe : (450) 778-6023 / Regroupement des chômeurs et chômeuses de Sorel : (450) 743-7822 — MONTRÉAL : Comité Chômage de l'est : (514) 521-3283 / Comité Chômage du sud-ouest : (514) 933-5915 / Mouvement Action-Chômage : (514) 271-4099 — MRC DE L'ÉRABLE : Regroupement des sans-emploi de Pléssisville : (819) 362-0066 — QUÉBEC : Action Chômage : (418) 523-7117 — OUTAOUAIS : Mouvement Action-Chômage (Hull) : (819) 771-7453 — RÉGION DE L'AMIANTE : ADDS/Comité Chômage (Theford-Mines) : (418) 338-0645 — SAGUENAY/LAC ST-JEAN : Comité des chômeurs (Chicoutimi) : (418) 693-1577/LASTUSE (Chicoutimi) : (418) 543-3569

ORGANISÉ PAR
LE MASSE

Cette publicité a été rendue possible grâce à l'appui financier de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et nous les en remercions.

L'anglais au travail

Les employés pourront être compensés

LE DEVOIR

Une personne privée d'un emploi ou d'une promotion parce qu'elle ne maîtrise pas une langue autre que le français pourra maintenant obtenir une compensation si elle réussit à prouver que cette exigence de l'employeur n'est pas nécessaire à l'emploi.

Avec le dépôt du projet de loi 171 modifiant la Charte de la langue française, le gouvernement vient rendre à nouveau effectif l'article 46 de la Charte qui, à la suite d'un jugement de la Cour supérieure dans la cause de l'Hôpital chinois de Montréal, était rendu inapplicable.

Cet article permettait à un employé de contester l'exigence qui lui était faite de connaître une autre langue que le français pour accomplir une tâche. La Charte ne prévoyait toutefois aucune forme de compensation pour un employé qui aurait eu gain de cause.

Le projet de loi 171 prévoit que l'employé qui croit que l'exigence de la connaissance d'une langue autre que le français n'est pas justifiée pourra s'adresser désormais au commissaire du travail comme s'il s'agissait d'un droit résultant du Code du travail.

Contrairement aux anciennes dispositions, le projet de loi donne des dents à la Charte. S'il estime la plainte fondée, le commissaire du travail pourra rendre l'ordonnance qui lui paraît juste et raisonnable, soit la réintégration en emploi, un nouvel affichage du poste ou encore le paiement par l'employeur d'une indemnité ou de dommages-intérêts punitifs.

Montréal-Centre

Les péquistes réclament des armes pour lutter contre les fédéralistes

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Les militants du Parti québécois de Montréal-Centre demandent le rétablissement du Conseil de la souveraineté pour «lutter à armes égales» contre le fédéralisme véhiculé par le Conseil pour l'unité canadienne.

Réunies lundi dernier en conseil régional, les quatorze associations péquistes de Montréal-Centre ont adopté à l'unanimité la proposition de faire renaitre de ses centres le Conseil de la souveraineté. L'exécutif de la circonscription de Laurier-Dorion présentera l'idée lors du conseil national du PQ, qui se déroulera la première fin de semaine de décembre à Québec.

«Il faut lutter à armes égales. En tout cas, un peu plus. Avec 45 % de la population qui est souverainiste, ce serait normal de faire la promotion de notre projet», a expliqué au *Devoir* Mario Beaulieu, président de Montréal-Centre.

Le Conseil de la souveraineté avait été créé au printemps 1995 afin de faire contrepoids au Conseil pour l'unité canadienne à l'approche du référendum. Il s'agissait d'un instrument de mobilisation, de promotion et de cohésion des troupes souverainistes.

Dirigé par l'ancien ministre péquiste Yves Duhaime, l'organisme avait notamment misé sur des campagnes publicitaires en faveur

du OUI: des affiches dans les transports en commun clamant «On a le droit d'être différent», des publicités sur les compressions budgétaires d'Ottawa et une publicité dans un quotidien torontois pour expliquer le projet souverainiste au reste du Canada.

Le Conseil sur la souveraineté avait coûté deux fois plus cher que prévu aux citoyens québécois. L'organisme devait bénéficier de quelque deux millions à l'origine mais le gouvernement de Jacques Parizeau avait consenti à ajouter 1,9 million en cours de route.

«Le gouvernement fédéral ne se gêne pas pour investir des grosses sommes. Depuis 1995, c'est près de 200 millions qui ont été dépensés pour la propagande fédéraliste», souligne Mario Beaulieu.

La proposition des militants péquistes s'inscrit dans la volonté exprimée lors du congrès du PQ au printemps dernier de donner un nouvel élan au projet souverainiste. Devant un certain essoufflement de l'option souverainiste, le chef du PQ Lucien Bouchard avait annoncé à ses troupes qu'il y aurait une campagne en faveur de la souveraineté.

En septembre dernier, le Parti québécois lançait ainsi une opération de porte-à-porte combinée à une distribution de tableaus à un coût de 100 000 \$. Or le document faisait surtout la défense du bilan à mi-mandat du gouvernement Bouchard.

Où sont passés les droits d'auteur?

Les droits d'auteur rémunèrent la création à l'heure numérique. Entre les intérêts des auteurs, ceux des marchands et le rêve d'une circulation libre des textes, des images et des sons, où en sommes-nous?

Invités :

Jean-Claude Guédon, professeur de littérature comparée à l'Université de Montréal

Pierre Trudel, professeur de droit à l'Université de Montréal

Normand Tamaro, avocat, spécialiste en droits d'auteur

Références bibliographiques :
idees@telequebec.qc.ca

Cette émission est enregistrée le mercredi à 20 h :

Olivieri
librairie - hitro

5219, chemin de la Côte-des-Neiges
Montréal (Québec)
H3T 1Y1

Pour réservation:
Tél.: 514 739-3639

CHASSEURS D'IDÉES

Dimanche 14 h et 23 h 10

Realisation: Simon Girard

Tele Quebec

Mimosa
Pinson
GRAVURES ANCIENNES

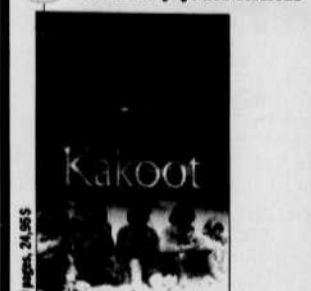
4 SEMAINES
À
50 %

FERMETURE LE 15 DÉC.

1224, avenue Bernard Ouest
Outremont (514) 277-8645

Thierry Mallet
Kakoot

Récits du pays des caribous



Les sept récits réunis dans ce livre témoignent de l'attrait qu'assure le Grand Nord sur Thierry Mallet. À la fois belles et dramatiques, les scènes croquées sur le vit sont le reflet de la vie de tous les jours au pays des caribous. Une vie empreinte de solitude et parfois cruelle, la lutte pour la survie étant le lot quotidien des habitants de ces terres lointaines.

SEPTENTRION
www.septentrion.qc.ca

• LES ACTUALITÉS •

Congrès de la FPJQ à Québec

La concentration scrutée par les journalistes

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Réunis en congrès en fin de semaine, les membres de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) débattent des bienfaits ou des méfaits de la concentration de presse tandis que leur association n'a pas encore arrêté de position officielle sur la plus récente transaction en lice: l'acquisition par Gesca, filiale de Power Corporation, des trois quotidiens francophones de Conrad Black au Québec: *Le Soleil*, *Le Droit* et *Le Quotidien*.

Pour alimenter leur réflexion, les journalistes pourront compter sur une étude, dévoilée lors du congrès, du Centre d'études sur les médias, affilié à l'Université Laval et animé par Florian Sauvageau. Intitulée *La concentration de la presse écrite, un «vieux» problème non résolu*, cette étude, dont *Le Devoir* a obtenu copie, a été réalisée pour le compte du Patrimoine canadien au printemps et à l'été 2000. Elle ne traite donc pas des dernières mégatransactions faisant flèche de la propriété croisée des médias: CanWest Global qui achète Southam, la propriétaire de CTV, BCE, qui achète *The Globe and Mail* et Quebecor qui avale Vidéotron et TVA.

L'étude comporte deux parties. La première, sous la plume de Marie-Hélène Lavoie du Centre d'études sur les médias, résume le débat des années 1990 sur la concentration de la presse au Canada, marquées par la boulimie d'Hollinger, tout en évoquant les grandes idées du Comité Davey (1970) et

surtout, celles de la Commission Kent (1981). La deuxième, signée par Christopher Dornan, de l'Université Carleton, à Ottawa, fait une recension des travaux, américains, essentiellement, sur la concentration et la micro-économie de l'industrie des journaux.

Trois grands

Dans un addendum daté d'octobre 2000, M. Dornan souligne que le paysage médiatique au Canada est maintenant dominé par trois grandes entreprises: Quebecor, CanWest Global et BCE. Il n'y a rien d'inhérent à la propriété de journaux par des entreprises qui compromettent nécessairement sa mission rédactionnelle. Tout dépend de chacun des propriétaires, soutient l'auteur. D'ailleurs, pour M. Dornan, les changements éditoriaux qu'a imposés Conrad Black aux journaux Southam n'est qu'une tentative de ce dernier d'introduire à nouveau au Canada un style de journalisme à la britannique.

Mais la concentration de la presse écrite n'a pas toujours suscité cette apathie et cette soumission aux seules règles du capitalisme. En 1981, la Commission Kent trouvait «monstrueux» le phénomène — et on ne parlait pas de propriété croisée — et n'hésitait pas à trouver la situation «tout à fait inacceptable dans une société démocratique».

La commission s'inquiétait déjà de l'homogénéisation du contenu rédactionnel qui se traduit, notamment, par la suppression de postes de courriéristes parlementaires, rappelle Mme Lavoie. La Commission Kent recommandait

l'adoption d'une Loi sur les journaux pour limiter à cinq le nombre de quotidiens qu'un seul propriétaire pouvait posséder et à 5% du tirage pancanadien.

Entre le laisser-faire que prônent des observateurs fatalistes comme Jean-Claude Leclerc ou des acteurs intéressés comme les journalistes des grandes chaînes, certains chercheurs au Canada anglais, essentiellement, croient que le gouvernement doit intervenir. L'auteur de *Yesterday's News: Why Canada's Daily Newspapers are Failing US* (1998), John Miller, de l'Université Ryerson à Toronto, estime que les journaux, enlevés aux propriétaires locaux, ne reflètent plus les communautés et vivent une crise de confiance de la part du public. Cette crise est aggravée par les coupes dans les salles de rédaction justifiées par la quête de profits toujours plus importants. «Les salles de rédaction des journaux demeurent la principale source d'information de la société», a-t-il rappelé au cours d'un entretien téléphonique.

Selon Robert Hackett, de l'Université Simon Fraser en Colombie-Britannique, la concentration a des effets néfastes. La rationalisation des ressources diminue la diversité des plumes, les mêmes journalistes ou chroniqueurs apparaissant dans toutes les publications.

«Et Internet ne va pas changer le déséquilibre du pouvoir entre les grandes entreprises et les journalistes comme on l'a vu au *Calgary Herald*», alors que Conrad Black a eu raison des journalistes dans une grève dont l'enjeu portait sur des clauses professionnelles, a-t-il livré au *Devoir*.

L'Assemblée nationale est saisie du dossier

Des jeunes joueurs de hockey exigent le droit de jouer chez eux

Québec (PC) — Une loi vient d'être déposée à l'Assemblée nationale pour permettre à cinq jeunes de l'Estrie de jouer au hockey dans leur village.

Cette procédure exceptionnelle, voire unique dans l'histoire, a été entreprise cette semaine par le député de Brome-Missisquoi, Pierre Paradis. Cinq jeunes de Saint-Ignace-de-Stanbridge, petite municipalité sise à 40 km au sud de Granby, ne pouvaient jouer à Bedford, à l'aréna situé à proximité du domicile familial. A cause des règles du

découpage territorial de la Fédération québécoise de hockey sur glace, ces jeunes âgés de cinq à neuf ans doivent s'inscrire dans les ligues de Farnham, une vingtaine de kilomètres plus loin. «Les jeunes veulent simplement jouer dans leur ville natale avec leurs amis», a signalé Randy Soule, le père du jeune joueur Michael Soule, neuf ans.

Après de vaines démarches, c'est finalement le député de Brome-Missisquoi, Pierre Paradis, qui a accepté de prendre les

grands moyens pour faire débloquent le dossier. Le très bref projet de loi déposé par le député Paradis stipule qu'en dépit de tous les règlements de Hockey Québec, les «joueurs de moins de 21 ans demeurant dans la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge peuvent s'inscrire et pratiquer le hockey dans l'équipe de leur choix». Le texte législatif ajoute qu'«aucune mesure compensatoire ou punitive ne peut être prise contre qui que ce soit suite à une telle inscription».

Marois créera un centre pour lutter contre le cancer

PRESSE CANADIENNE

Un centre de coordination contre le cancer sera instauré au Québec, couvrant tout ce secteur, de la prévention aux soins palliatifs.

C'est la ministre de la Santé et des Services sociaux, Pauline Marois, qui en a fait l'annonce, hier matin, lorsqu'elle prenait la parole au premier colloque du Conseil québécois de lutte contre le cancer.

Pour le moment, elle a seulement fait part de son intention d'instituer ce centre de coordination, sans en préciser tous les détails. Elle a cependant précisé qu'il commencerait ses activités en 2001 et que son mandat couvrirait tant le dépistage que le traitement et les soins palliatifs.

La Fondation québécoise du

cancer a applaudi à cette initiative. Son président, Pierre Audet-Lapointe, a rappelé que son organisme réclamait la création d'un tel organisme national de lutte contre le cancer qui soit imputable, depuis un certain temps déjà. La fondation a cependant hâte que tous les détails soient connus et veut être certaine que l'organisme sera imputable.

Par ailleurs, la ministre Marois pense toujours pouvoir mettre fin en 2001 au transfert de patients québécois cancéreux vers les États-Unis, pour fins de traite-

ment, la situation s'étant nettement améliorée dans les listes d'attente au Québec. La ministre de la Santé et des Services sociaux a précisé que 180 patients de plus que prévu ont pu être traités au Québec.

Depuis plusieurs mois, de nombreux investissements ont été faits, tant dans les équipements que dans l'ouverture de nouveaux centres dans plusieurs régions du Québec. De plus, du personnel supplémentaire est formé «à un rythme accéléré», afin de répondre à la demande, a souligné la ministre.

Le Centre McGill d'études sur le vieillissement vous invite à une

CONFÉRENCE PUBLIQUE
le dimanche 26 novembre 2000
intitulée

«Pouvons-nous vivre riche et en santé à la retraite?»

M. George Létourneau, anthropologue, université de Montréal et

Mme Denise Gagnon, conseillère syndicale à la formation, Fédération des travailleuses et travailleuses du Québec (FTQ)

Endroit:
HÔTEL DELTA MONTRÉAL
450, rue Sherbrooke ouest
(475, rue Président-Kennedy)
métro McGill College

Heure:
de 14h à 16h

Entrée:
Libre
(café et thé seront servis)

Renseignements
(514) 766-2010

Prrière de noter : aucune réservation
Nombre de places limité

Commanditée en partie par: **4Delta Montréal**

Guyène BELLEY
Claudette GAGNÉ
Christyne LEGAULT
Grégoire PICARD
Ghyslain SAMSON

Sous la direction de
Régent BOUCHARD

AVENTURE Livre A

Science et technologie
Primaire 2^e cycle.

136 pages - 19,95 \$

LIDEC inc.
(514) 843-5991

En vente dans toutes les librairies

CEUVRES COMPLÈTES DE BERNARD LONERGAN

Bernard LONERGAN

Philosophie de l'éducation

288 pages - 24,95 \$

Les Éditions GUERIN
(514) 842-3481

En vente dans toutes les librairies

NUREMBERG

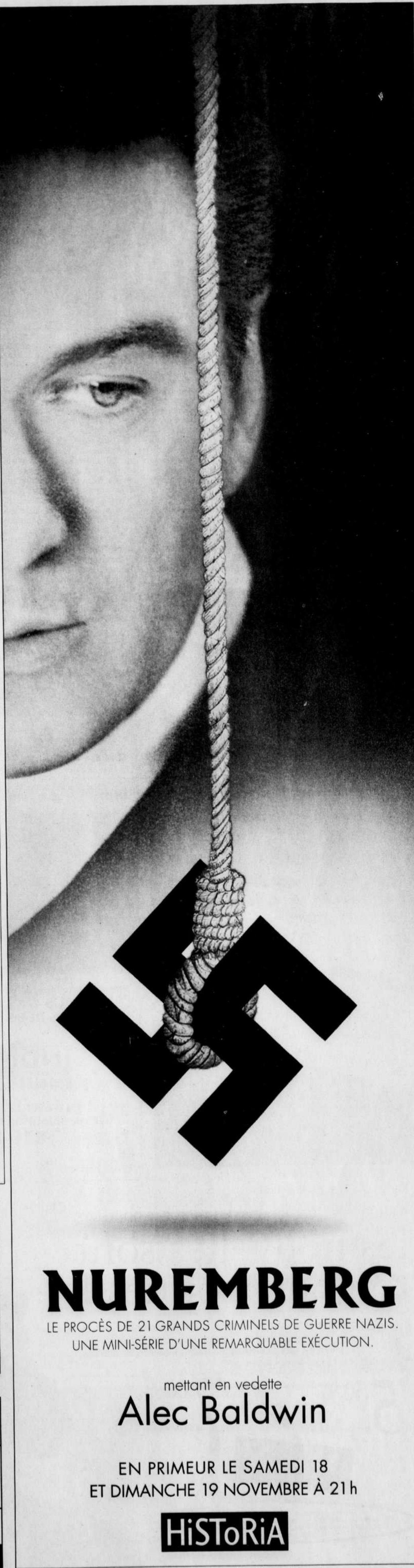
LE PROCÈS DE 21 GRANDS CRIMINELS DE GUERRE NAZIS.
UNE MINI-SÉRIE D'UNE REMARQUABLE EXÉCUTION.

mettant en vedette

Alec Baldwin

EN PRIMEUR LE SAMEDI 18
ET DIMANCHE 19 NOVEMBRE À 21 h

HiSToRiA



LES ACTUALITÉS

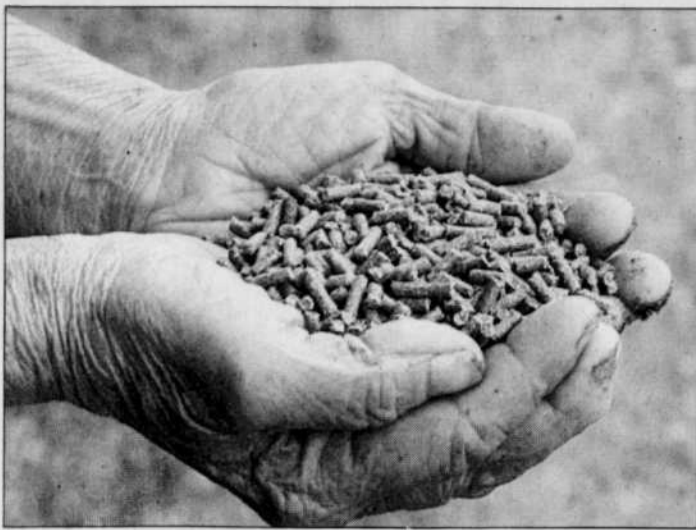
VACHE FOLLE

SUITE DE LA PAGE 1

Tout animal qui présente des symptômes nerveux s'apparentant à la maladie de la vache folle est examiné pour s'assurer que l'ESB n'a pas fait une nouvelle victime. Aucun nouveau cas a été déclaré depuis le début des mesures. Les importations de produits bovins en provenance de pays qui ne sont pas reconnus exempts de l'ESB, comme le Royaume-Uni (depuis 1990) et la France (depuis 1993), sont également interdites. D'autres pays peuvent être ajoutés à la liste noire d'Agriculture Canada au moment où un cas d'ESB déclaré ne peut être relié directement à une importation d'un pays affecté. A ce jour, le Portugal, le Danemark, l'Irlande et la Suisse se sont notamment ajoutés à la France et la Grande-Bretagne.

Le Canada, dit l'ACIA, fait donc ce qu'il peut pour protéger son territoire des terribles ravages des maladies débilitantes chroniques qui touchent plusieurs espèces. Les moutons, les chèvres, les vaches, les visons, les cerfs, et plus récemment les chats, les animaux sauvages en captivité et les singes, peuvent en être atteints. L'encéphalopathie spongiforme bovine, ou maladie de la vache folle, est certainement la plus connue.

Dans le cas du mouton, la «tremblante» est connue depuis le XVIII^e siècle en Angleterre. Au Canada, la maladie est apparue après la Seconde Guerre mondiale et doit être obligatoirement déclarée à l'ACIA. De 1997 à 1999, un nombre inhabituel de cas a été rap-



REUTERS

Depuis que la France a suspendu l'usage des farines carnées dans l'alimentation des bêtes, les éleveurs doivent se tourner vers un nouveau type de nourriture comme ces granulés composés notamment de graines de tournesol et de blé.

porté au Québec et quelque 12 000 bêtes infectées ou soupçonnées de l'être ont été abattues. L'industrie ovine était en pleine progression et on s'est aperçu trop tard que des troupeaux qui ont servi au peuplement étaient contaminés.

«C'était quelque chose de jamais vu et qu'on ne verra peut-être jamais plus», dit Claude Lavigne, vétérinaire à l'ACIA. Mais c'est une maladie pour laquelle on a, depuis longtemps, un programme de contrôle. Ce qui n'est pas le cas de l'Angleterre où, indique M. Lavigne, des cas de tremblante sont rapportés depuis deux ou trois siècles. «Ils se sont retrouvés avec une quantité énorme de moutons

infectés, qui sont ensuite entrés dans la chaîne alimentaire par le biais des farines animales.»

Chez les bovins, les premiers cas de maladie de la vache folle ont été déclarés en 1985 au Royaume-Uni et n'ont cessé de se multiplier. La maladie aurait été transmise par les farines animales, fabriquées avec les restes de moutons atteints de tremblante et mélangées à la moulée des bovins. Les règles de fabrication de la farine, qui commandent entre autres de la chauffer à haute température pour détruire les prions (les agents infectieux de la tremblante), n'auraient pas été respectées... Le prion aurait muté et contaminé les bovins. Le Canada n'a jamais importé des farines animales ailleurs qu'aux États-Unis, dit le vétérinaire Lavigne. Les farines animales consti-

tuent une petite partie de la moulée de grains qui est donnée aux jeunes bêtes. À mesure que l'animal grossit, les protéines animales sont remplacées par des protéines végétales, comme le soja.

La réglementation canadienne interdit de nourrir les ruminants avec des protéines issues d'autres ruminants, parce qu'il s'agirait d'un facteur de transmission important de la maladie. Les farines animales fabriquées avec les carcasses de moutons et de bovins sont désormais destinées aux poulets. À l'inverse, les farines de poulet, de porc et de poisson sont servies aux jeunes veaux. Cependant, à cause des risques de tremblante, le mouton est peu utilisé par les fabricants de farine, même si la réglementation en permet son usage. Mais, selon le Dr Daniel Barette, de la faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal, même si aucune contamination n'a été détectée avec les farines d'origine canadienne, «le risque zéro n'existe pas».

Claude Lavigne croit cependant que le Canada a «pas mal bouché les issues». Même si la France a suspendu l'usage des farines animales dans l'alimentation des bêtes, et envisage de l'éliminer complètement, le Canada considère que ses mesures sont suffisantes pour stopper la transmission des maladies. «Il y a une espèce de cycle, celui de l'animal abattu, dont les abats sont envoyés dans les usines qui fabriquent les farines de viande — le processus ne détruit pas l'agent de la maladie — et les farines vont dans les moulées pour en augmenter le taux de protéines», dit Claude Lavigne. Chez nous, il n'y a pas cette maladie mais, pour l'éviter, on aura prévenu d'avance la transmission.

Maladie de Creutzfeldt-Jakob

De la vache à l'humain

JUDITH LACHAPPELLE LE DEVOIR

Combien de personnes ont pu consommer du bœuf contaminé avant que ne soit découvert le lien avec la maladie? Déjà, en Europe, 80 personnes sont mortes des suites de la «variante» de la maladie de Creutzfeldt-Jakob (MCJ), dont Zoé, 14 ans, la plus jeune des victimes. Et ce ne serait que le début de la tragédie: il peut s'écouler entre cinq et trente ans avant que n'éclate la maladie...

La maladie de Creutzfeldt-Jakob est connue depuis les années 1930; il s'agit d'une maladie rare et incurable qui affecte une personne sur un million, âgées surtout dans la soixantaine. Les victimes, qui souffrent alors de démence grave, en sont atteintes après une incubation lente et une évolution rapide — et toujours fatale — de la maladie. Une fois que la maladie s'est déclarée, la durée moyenne de survie est de six mois. La maladie serait transmissible mais, la plupart du temps, l'origine demeure inconnue. Dans 10 % des cas, la maladie serait héréditaire et dans 2 à 5 % des cas, elle aurait été transmise par voie chirurgicale, possiblement à cause d'hormones de croissance prélevées sur des personnes infectées ou, théoriquement, par une transfusion sanguine.

En 1996, les chercheurs ont identifié une variante de la maladie de Creutzfeldt-Jakob qui fauche des victimes plus jeunes (27 ans en moyenne), avec une

évolution deux fois plus longue que la version originale. Les symptômes sont également les mêmes que dans la forme «classique». Les chercheurs ont fait le lien avec la maladie de la vache folle: c'est en mangeant de la viande contaminée que la personne devient infectée.

N'importe quelle viande? Il semblerait que l'agent bovin infectieux ne contamine que le système nerveux (cerveau, ris, moelle épinière...) et digestif (intestins), mais pas les muscles (viande), ni le lait. En principe, ce sont les abats contaminés qui feraient le pont jusqu'à l'homme. Mais des viandes ont également pu être contaminées par la moelle épinière contenue dans les os lorsqu'ils sont sectionnés dans les abattoirs. C'est pourquoi les parties de bœuf qui touchent à la moelle épinière sont frappées d'interdit en France.

La surveillance minutieuse qu'exerce le gouvernement canadien dans le cas des animaux s'effectue aussi dans le cas des humains. Santé Canada oblige les médecins à lui rapporter tout cas de la maladie de Creutzfeldt-Jakob (MCJ) pour vérifier qu'il ne s'agit pas d'un cas de la variante. Pour ce qui est des dons de sang, les personnes qui ont séjourné au Royaume-Uni pendant une période cumulative de six mois ou plus depuis 1980 ne sont plus admissibles. Cette politique d'exclusion s'étend aux personnes qui ont passé une période cumulative de six mois ou plus en France depuis 1980.

PROGRAMME INTENSIF DE FORMATION PROFESSIONNELLE EN TÉLÉVISION

de mars à juin 2001

scénarisation, réalisation et production

SOIRÉE D'INFORMATION LE MERCREDI 6 DÉCEMBRE 2000, DES 18 H. PRIÈRE DE CONFIRMER VOTRE PRÉSENCE AU (514) 295-1840, # 201.

date limite d'inscription : Le 8 janvier 2001

in is INSTITUT NATIONAL DE L'IMAGE ET DU SON

Le plus grand magasin de tapis à Montréal

Offrez-vous un nouveau tapis pour Noël!

Nous réduisons notre stock et nous avons réduit les prix de tous nos tapis. Certains de ces tapis sont tellement réduits que même si vous les achetez directement en Chine, en Inde, au Pakistan ou en Iran, vous paieriez beaucoup plus cher. Les quantités sont limitées, alors venez choisir le vôtre pendant qu'il en reste.

* La plus récente marchandise de tapis Indo-Tibétain et allure antique sont aussi en vente.

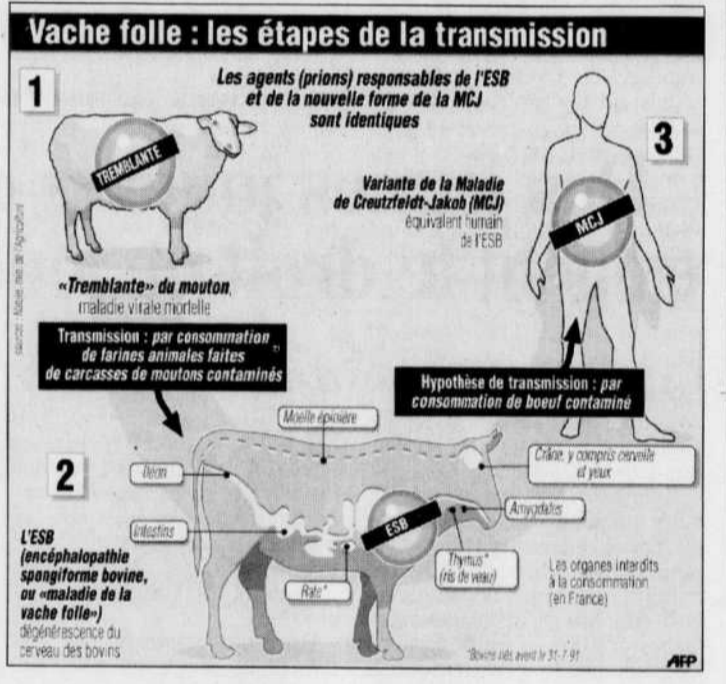
Passez à notre magasin vois notre incroyable sélection.

NOUS GARANTISSONS LES PLUS BAS PRIX.

INDIPOINT

OUVERT LE DIMANCHE
100, rue Saint-Paul Est, Vieux Montréal
871-1664

Place d'Armes



EN BREF

Diane Francis dépasse les bornes

(Le Devoir) — Le Conseil de presse du Québec a décidé le 10 novembre de retenir une plainte formulée à l'encontre de la chroniqueuse Diane Francis, du *National Post*, pour un article publié le 11 avril 2000 intitulé «Quebec language policy isn't funny» et dans lequel elle comparait la politique linguistique québécoise aux «chemises brunes» du fascisme et disait du gouvernement québécois qu'il était dirigé par des «racistes». En recevant la plainte, la même, formulée par cinq personnes distinctes, le Conseil écrit que Mme Francis «transgresse les limites déontologiques par des entorses à la réalité des faits et par plusieurs affirmations non démontrées» notamment quant à une présumée accélération des vérifications de la langue d'affichage. Le Conseil réprovoque également le ton du texte incriminé qui contenait des expressions comme «This is brown shirts a la Quebec who hope to fan fears about the future of the pur laine Super Race». «Pour le Conseil, il ne s'agit plus d'information ou de satire, mais d'une opinion non démontrée, à connotation haineuse et raciste qui ne peut avoir pour fin ultime d'informer mais de discréditer les personnes visées. Il s'agit donc d'abus de langage inadmissible.»

Malgré les fluctuations des marchés boursiers, les nouvelles sont toujours bonnes!

Avec les Obligations à taux progressif Placements Québec, vous investissez l'esprit tranquille. • Capital garanti sans limites par le gouvernement du Québec. • Taux progressifs des plus avantageux garantis pendant dix ans. • Remboursables chaque année sans pénalité.

De 5,50% la première année Jusqu'à 7,00% la dixième année

6,50% la première année incluant le boni pour les nouveaux fonds REER.

Venez nous rencontrer au Carrefour Industrielle-Alliance, 377, rue Sainte-Catherine Ouest (voisin de l'entrée du magasin Simons, niveau métro), du lundi au vendredi de 11 h 30 à 17 h 30, et les samedis et dimanches de 13 h 30 à 16 h 30, jusqu'au 30 novembre 2000.

1 800 463-5229

Pour la région de Québec, composez le 521-5229. Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 8 h à 20 h, et les samedis de novembre de 10 h à 16 h.

LES OBLIGATIONS À TAUX PROGRESSIF PLACEMENTS QUÉBEC

www.placementsqc.gouv.qc.ca

Québec Placements Québec

LES ACTUALITÉS

Et nos vaches?

JUDITH LACHAPELLE
LE DEVOIR

Puisque les Français ne peuvent plus mettre de rôti de côtes au four, ou utiliser leurs abats en charcuterie, les exportations de bon bœuf canadien sain d'esprit et de corps devraient grimper en flèche... Pas nécessairement. Car si les Européens ne veulent pas de vache folle dans leur assiette, ils n'y veulent pas d'hormones de croissance non plus. Et notre bœuf, lui, a la plupart du temps été élevé aux hormones de croissance.

Les éleveurs de bovins de boucherie utilisent une variété d'hormones de croissance pour faire grossir plus vite leurs animaux, avec moins de moulée, et ainsi augmenter leur profit. Les hormones sont soit implantées dans l'oreille de l'animal et pas à moins de 100 jours de la visite à l'abattoir, soit mélangées dans la moulée. Ce sont des espèces de stéroïdes anabolisants pour augmenter la masse musculaire des bêtes. Il ne s'agit pas des hor-

mones de croissance administrées par injections, permises aux États-Unis mais interdites ici.

«En Europe», dit le vétérinaire Claude Lavigne de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, on a peur des hormones. Même si l'OCDE a donné raison au Canada, le commerce n'est toujours pas ouvert pour la viande de bœuf en Europe. Les Européens parlent d'importer du bœuf d'Argentine parce qu'on croit qu'il n'y a pas d'ESB et parce que c'est aussi un pays où, semble-t-il, on n'utilise pas d'hormones. Ils élèvent les vaches dans les champs et leur donnent de l'herbe à manger, alors qu'ici, les bovins de boucherie sont élevés dans les parcs d'élevage avec de la moulée pour augmenter leur croissance. Et dans ces moulées-là, on ajoute des hormones de croissance pour faire grossir l'animal plus vite avec moins de moulée.

Les hormones de croissance, s'empresse d'ajouter le vétérinaire, ne laissent aucune trace dans la viande de l'animal. «Pour nous, c'est une phobie artificielle qui n'a aucune justification scientifique.»

L'Europe est divisée

REUTERS

Paris — L'interdiction des farines animales, l'extension des tests de dépistage ou les nouvelles mesures de retrait de tissus à risque n'y ont rien changé: la France reste montrée du doigt par ses partenaires européens.

Après l'Espagne, l'Italie a à son tour imposé hier un embargo partiel sur les importations bovines en provenance de l'Hexagone tandis que la Grèce faisait savoir qu'elle pourrait adopter des dispositions similaires si l'Union européenne ne prenait pas de mesures susceptibles de protéger les consommateurs.

La crise de la «vache folle» sera du reste au centre du conseil des ministres de l'Agriculture, qui se réunissent lundi à Bruxelles.

Jacques Chirac entend également se saisir du dossier lors du Conseil européen de Nice, en décembre, où il plaidera en faveur de programmes de dépistage systématique, d'un renforcement de la lutte contre les trafics de viande,

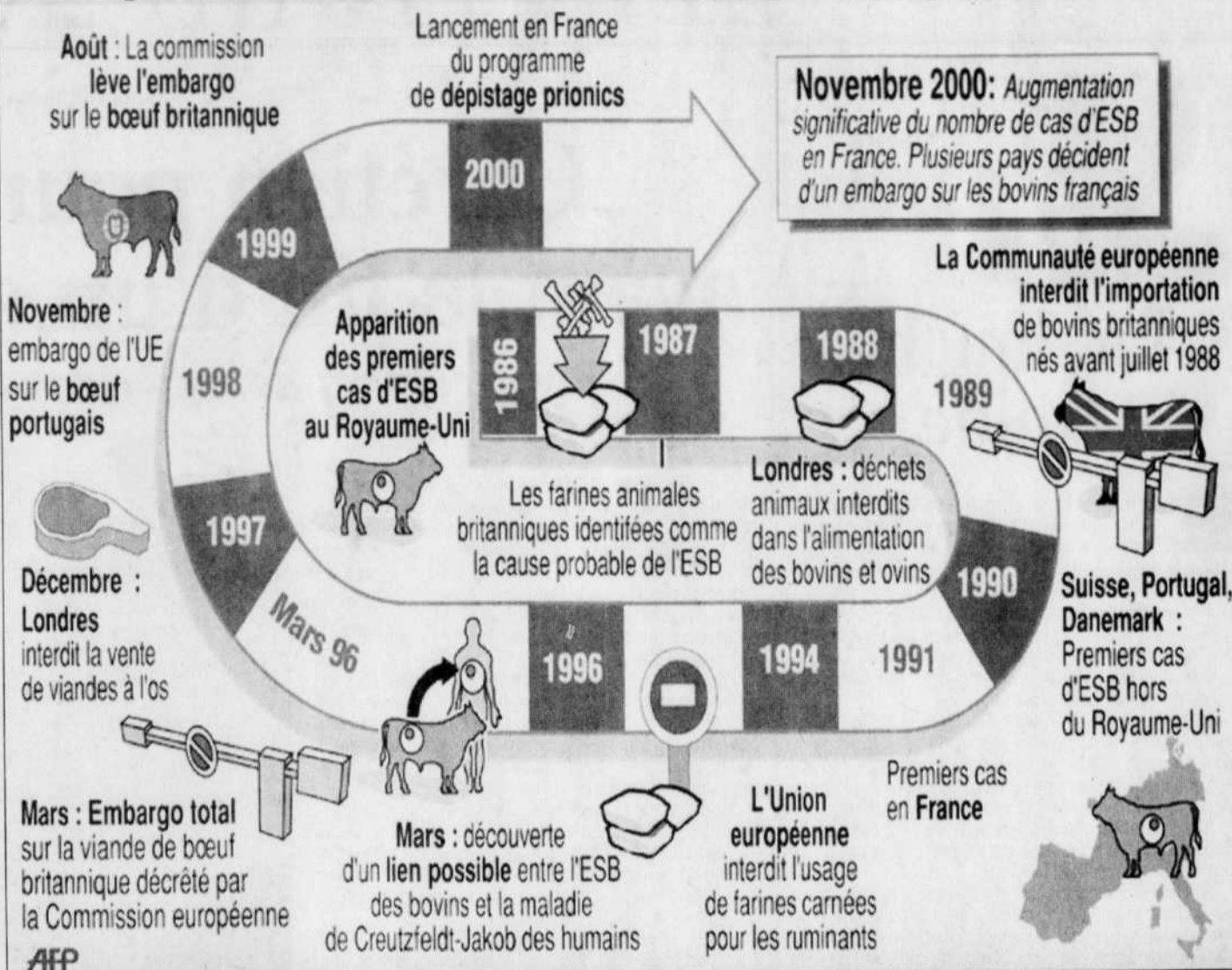
d'un contrôle strict de l'étiquetage et d'importations d'animaux garantis sans farines carnées.

Mais des divergences assez nettes divisent les Quinze. Si une position commune semble être envisageable sur l'extension des programmes de tests de dépistage de l'ESB, il n'en va pas de même sur le dossier des farines animales.

La France, le Portugal et le Royaume-Uni sont les seuls États membres à en avoir interdit l'utilisation dans toutes les filières d'élevage. Ils ont reçu le soutien du Parlement européen, qui a adopté jeudi une résolution demandant l'interdiction des farines animales, et pourraient rallier la Belgique, l'Italie et le Danemark.

En revanche, les autres pays membres, à commencer par l'Allemagne, refusent d'envisager une interdiction des farines carnées dans l'alimentation des porcs et des volailles. La Commission estime pour sa part qu'il s'agirait d'une mesure démagogique sans fondement scientifique.

Les grandes étapes de la crise de la vache folle



Dans le cadre de la série
«Les grandes conférences Noël-Mailloux»

M. Raymond Garneau donnera une conférence sur le thème:
«Convictions éthiques et culture des affaires»

le mardi 28 novembre à 11h30 au Château Frontenac de Québec
Dîner et conférence: 45\$
Réservez s.v.p. au (418)523-2005

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU QUÉBEC MÉTROPOLITAIN

BATTISTA

Dossier arrondi très enveloppant. Hauteur 95 cm. Assise ergonomique de grande qualité avec ou sans repose-pieds. Entièrement déhoussable. Dimension: fauteuil 90, canapace 145, et sofa 200 cm

DISTRIBUÉ PAR ACTUEL 5 IMPORT DESIGN INC.

(514) 335-0705

LA SIMPLICITÉ VOLONTAIRE

CONFÉRENCIER: M. SERGE MONGEAU

MERCREDI 22 NOVEMBRE 2000 À 19H

ENTRÉE GRATUITE

PRÉSENTÉ PAR:

Action RE-buts

GRIP

Québec RECVC-QUÉBEC

SALLE MARIE-GÉRIN-LAJOIE (UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL) NIVEAU MÉTRO BERRI-UQAM LOCAL J-M400, 405 SAINTÉ-CATHERINE EST

DANIEL TURP
La nation bâillonnée
Le plan B ou l'offensive d'Ottawa contre le Québec

ESSAI 21.05\$

Daniel Turp

À la veille des élections, un essai percutant pour comprendre l'offensive que mène Ottawa contre le Québec.

La passion de la littérature
vlb éditeur
www.edvvlb.com

-40%

Le plus grand choix au Québec

Sondage Léger & Léger Meilleure bijouterie 4 années consécutives

le Parchemin
DEPUIS 1966

Place des Arts, 175 rue Ste-Catherine Ouest, (514) 849-8333
Métro Berri-UQAM, 505 rue Ste-Catherine Est, (514) 845-5243

COLLOQUE DÉMOGRAPHIE ET FAMILLE
Les impacts sur la société de demain

Les 28 et 29 novembre
Hôtel Renaissance du Parc, Montréal

Une occasion de prise de parole incontournable
Organisé par le Conseil de la famille et de l'enfance du Québec

Inscrivez-vous dès aujourd'hui! 1-877-221-7024 ou www.cfe.gouv.qc.ca (programme complet)

Conseil de la famille et de l'enfance

LE DEVOIR

ÉLECTIONS 2000

Manon
CornellierLa douche
froide

En déclenchant prématurément les élections, Jean Chrétien a fait le choix de livrer contre son principal adversaire, Stockwell Day, une lutte à armes inégales. Il a en quelque sorte déclenché le combat avant que son vis-à-vis n'ait eu le temps d'attacher ses gants et de former son soigneur.

Ses coups, même lorsqu'ils sont plus ou moins précis, portent donc davantage ceux de son opposant qui, lui, en retour, en sort avec des blessures qu'on ne sait comment panser.

La cascade de sondages des deux derniers jours montre que M. Day n'est pas encore au tapis mais qu'il pourrait perdre aux points. Le fossé qui existait au départ de la campagne n'a toujours pas été comblé et est même resté presque inchangé. Pire encore, la perception que les gens avaient du chef allianciste s'est détériorée et il ne lui reste plus que neuf jours pour renverser la vapeur.

Stockwell Day a sa part de blâmes à porter. Il n'a pas su faire preuve de candeur dans certains dossiers. Son manque de clarté, sa manie d'esquiver des questions importantes ont permis aux libéraux de bien imposer cette idée que l'Alliance a un plan caché.

Dans un sondage Ekos, réalisé pour le compte de La Presse, Radio-Canada et le Toronto Star, 46 % des personnes interrogées ont dit être persuadées que M. Day et son parti ont des «intentions cachées en ce qui concerne l'avortement, le contrôle des armes à feu et les soins de santé à deux vitesses».

La question des référendums d'initiative populaire a particulièrement fait mal. Le projet était confus et mal cerné. Peut-être par manque de temps, mais M. Day a été incapable d'apporter les précisions nécessaires. Ses candidats répètent dans leur porte-à-porte que 3 % des électeurs inscrits doivent signer une pétition pour que le gouvernement soit forcé de tenir un référendum sur un dossier particulier. M. Day, lui, dit juger ce seuil insuffisant sans vouloir révéler sa préférence.

Les électeurs en ont été réduits à se demander ce qui les attendait, et le parti a aussitôt été ridiculisé par une des émissions d'humour les plus écoutées au Canada anglais. L'émission *This Hour Has 22 Minutes* a déjà récolté un demi-million de signatures pour exiger un référendum afin que Stockwell Day change son prénom pour devenir Doris Day.

Plus sérieusement, ceux qu'un référendum sur l'avortement ou la peine de mort répugne se sont mis à craindre que cette possibilité devienne réalité. Selon le sondage Ekos, 55 % des personnes interrogées pensent que ces questions devraient relever des élus ou des tribunaux. Seulement 38 % pensent que ces référendums ajouteraient à la qualité de notre démocratie.

Après trois semaines passées en grande partie sur la défensive, le chef allianciste a tenté de reprendre l'initiative cette semaine en ignorant les dossiers de la santé et de la fiscalité pour insister sur les thèmes favoris des partisans réformistes. Justice punitive, politique d'immigration qui serre la vis aux immigrants illégaux, politique autochtone qui met fin au traitement particulier des Premières Nations. En revenant à ces sujets, M. Day veut visiblement consolider ses appuis traditionnels et convaincre une frange des conservateurs des régions rurales de l'Ontario et des Maritimes de le suivre.

Malgré des assemblées courues en Ontario, les sondages persistent à montrer qu'il n'a pas su faire la percée souhaitée par les réformistes, au point de les conduire à saborder leur parti au profit de l'Alliance.

Un sondage Léger Marketing, réalisé pour le *Journal de Montréal*, CTV et TVA, montre que l'Alliance n'a pas suffisamment progressé dans cette province. Elle ne récolte que 22 % des intentions de vote. Le seul baume sur les plaies de M. Day est que, malgré ses difficultés, il n'a plongé à l'échelle nationale dans aucun des sondages. Il est pratiquement au même point qu'il y a deux semaines.

Le problème est que le ciment libéral, entre-temps, se solidifie de plus en plus. Les intentions de vote se raffermissent, malgré la perception de Jean Chrétien comme un homme du passé qui n'a plus ce qu'il faut pour diriger le pays. Le point faible des libéraux est leur chef et on peut s'attendre à voir M. Day exploiter davantage cet aspect.

Il sera d'autant plus après les révélations des derniers jours au sujet de l'intervention du premier ministre auprès du président de la Banque de développement du Canada dans le but d'aider une relation d'affaires à obtenir un prêt qu'on lui avait au premier chef refusé. Le bureau de M. Chrétien avait nié ces contacts par le passé. Jeudi, le chef libéral parlait d'une démarche normale pour un député.

Stockwell Day a la des munitions et il a commencé à s'en servir hier, mais lui-même n'a pas réussi encore à inspirer confiance. Quant à M. Chrétien, il a commencé à lui tirer le tapis de sous les pieds. D'abord en insistant depuis une semaine sur la qualité de son équipe et en mettant Paul Martin en vedette. Ensuite en affirmant pour la première fois jeudi qu'il évaluerait ses plans d'avenir à environ mi-mandat.

Le message est clair: votez libéral même si vous ne voulez pas de moi, car vous pouvez espérer dans un avenir rapproché voir votre favori prendre ma place. Les chefs des autres partis n'ont pas manqué de s'en moquer, résumant crûment la chose à «votez pour moi, je vais démissionner».

Examinée sous l'angle du leadership, cette campagne aura été jusqu'à présent une défaite pour Stockwell Day, une opération de sauvetage pour Jean Chrétien et une victoire pour Paul Martin. Le rôle central qu'il a joué dans la campagne libérale a relégué à l'arrière-plan ses principaux adversaires dans une éventuelle course à la direction du PLC, Brian Tobin et Allan Rock. En acceptant d'aider tous les députés possibles, Paul Martin a affiché sa loyauté mais, surtout, semé beaucoup de reconnaissance. Les dettes à son endroit seront nombreuses après le 27 novembre. Même Jean Chrétien lui en devra une si les sondages disent vrai.

L'avenir des chefs

Chrétien pourrait quitter
avant la fin d'un second mandat

Day acceptera de rester dans l'opposition s'il échoue

D'APRÈS LA PRESSE CANADIENNE

À moins de dix jours du scrutin, les chefs des deux principaux partis en lice commencent à évoquer l'avenir. D'un côté, Jean Chrétien mentionne la possibilité qu'il ne complète pas un prochain mandat électoral s'il est réélu. De l'autre, le chef de l'Alliance canadienne, Stockwell Day, fait savoir que, si son parti ne remporte pas la majorité des sièges, il continuera de siéger à la Chambre des communes à titre de chef de l'opposition.

Tandis qu'il faisait campagne en Colombie-Britannique aux côtés de son ministre des Finances, Paul Martin, le premier ministre Jean Chrétien n'a rien fait pour faire taire les commentaires voulant qu'il puisse quitter ses fonctions d'ici trois ans s'il est réélu à la tête du pays le 27 novembre prochain.

Au début de la campagne électorale, M. Chrétien avait déclaré qu'il entendait compléter son mandat de cinq ans si les électeurs lui donnent un troisième gouvernement majoritaire de suite. Jeudi, de passage à Edmonton, il a déclaré qu'il réviserait ses intentions après environ trois ans de gouverner.

Hier, l'un de ses ministres a prédit que, dans trois ans, le chef libéral, âgé de 66 ans, aura quitté ses fonctions et jouera au golf.

«Si je décide de ne pas me présenter pour un autre mandat, bien sûr, je devrai prendre une décision dans trois ans — ou plus — afin que le parti ait la possibilité de sélectionner un autre chef», a-t-il déclaré en point de presse.

Plus tôt dans la journée, le ministre fédéral des Pêches, Herb Dhaliwal, n'a pas hésité à dire que M. Chrétien sera disparu du paysage dans trois ans. «D'ici deux ou trois ans, je crois que le premier ministre aimerait mieux jouer au golf et améliorer son jeu», a-t-il affirmé. «Mais, a-t-il noté, M. Chrétien ne s'en ira pas s'il est forcé à partir. Il s'en ira au moment où il le décidera.»

Informé de ces déclarations, M. Chrétien n'a pas voulu s'en formaliser. «M. Dhaliwal sait que j'aime les sports, tous les sports. Il y a bien des journées, lorsque ça brasse au Parlement, je serais peut-être mieux à jouer au golf ou à faire du ski ou à faire autre chose.»

Sur un autre ton, il a rappelé qu'il s'était demandé pendant son dernier mandat s'il allait se représenter ou non aux prochaines élections. «Je réviserai la situation [dans trois ans], comme je l'ai fait il y a deux ans. Il a fallu que je le répète parce qu'on ne me croyait pas», a-t-il expliqué.

Interrogé également au sujet des intentions de M. Chrétien, le ministre des Finances, Paul Martin, qui



Le ministre des Finances Paul Martin et le premier ministre Jean Chrétien réunis sur une même scène. M. Chrétien a laissé entendre qu'il pourrait laisser la place libre d'ici trois ans.

participait à une activité en compagnie du premier ministre, n'a pas voulu se mouiller. «Pour l'instant, tout le monde est concentré sur les élections», a-t-il dit, au début de la journée.

Stockwell Day

De son côté, le chef allianciste Stockwell Day a déclaré qu'il accepterait de continuer à occuper le siège de chef de l'opposition après le 27 novembre.

L'animateur d'une émission de télévision à Edmonton lui a demandé s'il était prêt à envisager une autre fonction que celle de premier ministre.

«Oui, a répondu M. Day. Celle de député au Parle-

ment fédéral, ce que je fais présentement. Si nous ne réussissons pas, je vais continuer à être député.»

Ce n'est pas le cas du premier ministre Chrétien, a ajouté M. Day, qui paraît disposé à ne pas compléter son mandat. «Peut-être essaie-t-il d'exciter les gens», dit-il, et les inciter à voter libéral.

Une série de récents sondages indiquent que l'Alliance plafonne autour de 25 % des intentions de vote contre 45 % pour les libéraux. M. Day a soutenu que, dans une campagne, les intentions de vote fluctuent. Ce qui compte, dit-il, c'est la tendance qui est satisfaisante à ses yeux, puisque l'Alliance a commencé la campagne avec 19 % de la faveur populaire.

Un croyant chez les politiciens

Les convictions du fondamentaliste Stockwell Day
expliquent le malaise qu'il susciteMANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Associez les mots religion et politique et vous obtiendrez très souvent une réaction d'indignation de votre interlocuteur. Presque tout le monde a la conviction que ces deux mondes sont et doivent rester étanchement séparés.

Depuis l'entrée du très pratiquant Stockwell Day sur la scène politique fédérale, le débat à ce sujet a resurgi au Canada anglais. Il a repris de plus bel mercredi après la diffusion d'un reportage de la CBC mettant en lumière le fait que M. Day croit au créationnisme ou la description de la Création offerte par la Genèse.

M. Day, dont les convictions religieuses sont examinées à la loupe, en a visiblement assez. Selon lui, les croyances qu'il affiche pourtant volontiers sont de ses affaires. «Je ne pense pas que j'aie à débattre de l'interprétation de la Genèse davantage que je m'attends à voir Jean Chrétien ou Joe Clark devoir débattre des enseignements de l'Église catholique sur l'Immaculée Conception», a-t-il d'abord réagi.

Malgré une promesse libérale de ne pas attaquer les croyances du chef allianciste, un des principaux stratèges de M. Chrétien, Warren Kinsella, apparaissait à la télé le jour suivant armé d'un dinosaure en peluche pour dire à M. Day que «les Pierrefeu ne sont pas un documentaire».

Interrogé sur ce geste, le premier ministre Chrétien n'a pas désavoué la moquerie. Pour le reste, sa position de «bon catholique» reste inchangée. «L'aspect religieux de ma vie ne fait pas partie de ma vie politique. [...] La politique est la politique et la religion, c'est la religion», a-t-il dit à Saskatoon cette semaine.

Le théologien Gregory Baum, qui est professeur à l'université McGill, pense qu'il est illusoire de croire qu'il existe une cloison étanche entre la religion et la politique. «Je ne crois pas que ce soit réaliste car il y a la religion comme formation éthique des consciences qui a des influences sur les politiques. Il y a aussi les cas où une organisation religieuse fait pression directement sur le gouvernement, ce qu'on n'aime pas. Il faut distinguer les deux aspects», dit-il.

«Que la religion joue un rôle, c'est normal, comme toutes sortes d'éléments qui participent à fabriquer la personnalité des gens», acquiesce Julien Bauer, auteur du livre *Politique et religion* et professeur de sciences politiques à l'UQAM.

Le député néo-démocrate et pasteur de l'Église unie, Bill Blaikie refuse de dissocier religion et politique. «Il y a un rôle pour la foi dans la vie publique», insiste-t-il. Le question est: lequel? Son chef Alexa McDonough, qui est membre de l'Église baptiste, lui faisait écho cet été dans un texte paru dans *The Ottawa Citizen*. «Pour un élu, le défi est de rester fidèle à ses propres valeurs tout en contribuant aux politiques publiques qui affectent tous les Canadiens. Je crois que notre système de valeur modèle notre vision de la société et des politiques. On ne peut avoir des valeurs privées et d'autres, publiques, et nos valeurs très sûrement

donnent l'impulsion qui nous propulse en politique.»

M. Bauer rappelle que la séparation entre l'Église et l'État est un phénomène récent et qui n'a pas de caractère officiel au Canada. Le Canada a comme chef d'État ultime la reine d'Angleterre, qui est chef de l'Église anglicane, fait-il remarquer, et la Constitution évoque «la suprématie de Dieu» en plus de reconnaître des privilèges à certaines écoles confessionnelles.

Plusieurs députés sont aussi très religieux. M. Day n'est pas seul. Au Parlement fédéral, des députés de toutes allégeances se réunissent chaque mercredi matin pour une heure de prières et de lectures religieuses. Un petit-déjeuner de prière réunit chaque année des politiciens et des leaders religieux.

Il y a aussi une tradition politico-religieuse au Canada anglais, en particulier dans l'Ouest canadien, qui est une pépinière de pasteurs protestants politiques, tant à gauche qu'à droite. Le NPD est issu du CCF, dont le premier chef était un pasteur méthodiste, J. S. Woodsworth. Un des leaders néo-démocrates les plus connus, Tommy Douglas, était aussi un pasteur, tout comme Bill Blaikie, encore candidat dans Winnipeg-Transcona. À droite, un des principaux leaders du Crédit social, Ernest Manning, le père de Preston, prêchait chaque semaine à la radio, même pendant ses 25 ans passés à la tête de l'Alberta comme premier ministre.

«A l'intérieur de l'Église protestante, il y avait cette division entre ceux qui regardaient Dieu comme un Dieu de l'ordre et d'autres qui regardaient Dieu comme un Dieu de justice», résume M. Baum.

Un sondage Ekos réalisé cet automne montrait pourtant que 70 % des gens veulent que les leaders politiques ne mêlent pas leurs valeurs et croyances religieuses à la politique et aux affaires de l'État. Selon Julien Bauer, «quand les gens disent qu'il ne faut pas tenir compte de la religion, ils font référence à l'aspect coercitif de la religion, comme l'interdiction de la contraception ou le refus d'ouvrir un magasin le dimanche. Les gens vont dire de garder votre préché-prêcha pour vous. Mais quand il s'agit de valeurs plus générales de solidarité et d'entraide, à l'origine des valeurs religieuses, les gens y tiennent».

Le ministre libéral Don Boudria tient à cette nuance. «[En politique], on s'inspire surtout des valeurs religieuses au niveau moral. Dans la plupart des religions judéo-chrétiennes et musulmane, c'est le respect de l'autre être humain, de traiter son prochain de la bonne façon. [...] Je pense que c'est davantage comme ça [que ça se manifeste] que de dire que je vais banir un livre parce qu'il ne respecte pas mes valeurs.»

C'est en faisant ces distinctions que les adversaires de M. Day finissent par atteindre l'ancien pasteur laïc pentecôtiste, chrétien fervent qui prend tou-

jours congé le dimanche.

M. Day porte avec lui un lourd bagage en plus d'avoir joué de l'appui de la droite religieuse pour accéder au poste de chef en juillet dernier. Après sa victoire, il a voulu dissiper les doutes dans une lettre au *Globe and Mail*. «Je n'ai absolument pas l'intention de faire de ma religion la loi du pays», écrivait-il.

«J'ai pu me battre avec force [par le passé] pour ce que je croyais être le désir de mes électeurs ou le bien de ma communauté mais, au bout du compte, j'ai toujours respecté le processus démocratique, même quand mon point de vue ne l'emportait pas», insistait-il, disant vouloir adopter la même approche au fédéral en préconisant les votes libres et les initiatives populaires.

La question est de savoir s'il continuera comme au provincial à militer aussi activement pour faire valoir ses convictions. Par le passé, il a tenté par exemple de faire retirer l'avortement des services assurés de sa province et de bloquer une subvention à un musée historique qui voulait se pencher sur l'histoire de la communauté homosexuelle de sa région.

L'appartenance de M. Day à un courant fondamentaliste qui s'appuie sur une lecture littérale de la Bible, y compris la défense du créationnisme, explique peut-être aussi le malaise qu'il suscite en dehors de sa communauté. Mais même si certaines de ses croyances vont à l'encontre de l'évidence scientifique, elles sont partagées par un plus grand nombre de personnes qu'on le croit. En Ontario, la théorie de l'évolution peut être enseignée mais elle ne fait pas partie du programme scolaire officiel, sauf dans le cadre d'un cours optionnel de biologie, en 12^e année, indiquait un chroniqueur du *Globe and Mail* cette semaine. Un sondage effectué aux États-Unis en 1993 montrait que 47 % des gens favorisaient le créationnisme au dépens de la théorie de l'évolution.

Le politologue Bauer est persuadé que M. Day est pris à partie à ce sujet pour des raisons politiques, dans «le but de le ridiculiser, de le faire passer pour un petit pasteur d'un patelin de l'Ouest incapable de comprendre les problèmes civilisés des grandes villes [...] On veut faire peur aux gens en leur disant que, du moment qu'il est croyant, il va être forcé ment fanatique et opposé à toutes les libertés».

Il trouve cette attitude «loufoque» car, relève-t-il, tous les premiers ministres du Canada ont fréquenté des écoles confessionnelles, suivi des cours de catéchisme et, enfants, fréquenté l'église tous les dimanches.

Il juge irréaliste de croire que M. Day imposera ses vues religieuses dès son accession au pouvoir. «Si ce n'est pas rentable politiquement, ça m'étonnerait beaucoup. Un politicien est un politicien», croit-

On veut le
faire passer
pour «un
petit pasteur
d'un patelin
de l'Ouest
incapable de
comprendre
les
problèmes
civilisés des
grandes
villes», dit
Julien Bauer



Bâtir, c'est regarder devant.

Et rebâtir les villes, les réorganiser,

c'est prendre nos responsabilités.

C'est croire en nos forces.

C'est l'enthousiasme et c'est la persévérance.

C'est vouloir mieux faire, faire grand, faire beau.

C'est travailler dans l'esprit du progrès.


Pour que notre société tout entière, et surtout celle de demain, soit plus productive, plus efficace.

Pour que le fardeau fiscal global des contribuables soit équitable. Pour que le Québec s'inscrive dans un monde nouveau qui nous demande une plus grande solidarité dans une perspective de développement économique, social et culturel.

Pour tout cela, et pour créer notre richesse à tous et à toutes, de nouvelles villes s'imposent.

Le courage précède toujours la fierté. La réorganisation municipale est incontournable.

Nous devons regarder devant et bâtir pour tous ceux et celles qui viendront après. Nous en serons alors fiers et satisfaits.

Québec 

ÉLECTIONS 2000

Manitoba

Day accueilli par des manifestants

D'APRÈS LA PRESSE CANADIENNE

Brandon — Un groupe de manifestants, majoritairement d'origine autochtone, a perturbé les activités du chef allianciste Stockwell Day, hier, tandis qu'il faisait campagne au Manitoba.

Les manifestants en voulaient à M. Day en particulier pour sa proposition de faire payer des taxes aux autochtones qui vivent dans les réserves.

Une foule d'environ 200 personnes, dont certains brandissaient des pancartes avec des messages comme «KKKDay», «La bigoterie ne devrait pas diriger le pays» et «Avec Day, le Canada plongerait dans la grande noirceur», attendait le chef allianciste.

Il s'agit de la manifestation la plus bruyante et la foule de manifestants la plus nombreuse à s'être placée sur la route du leader de l'Alliance depuis le début de la campagne.

M. Day s'est frayé un passage à travers le groupe de manifestants qui criaient autour de lui, pour se rendre à la salle du Harry's Ukrainian Kitchen où il devait prononcer un discours devant plusieurs centaines de supporters.

Un groupe de 14 hommes se sont placés à l'arrière de la salle, jouant du tambour et entonnant des chants. M. Day a dû s'adresser à eux en haussant la voix. «Il semble que vous ayez du rythme», leur a-t-il crié, écartant son discours qui ne dura que 10 minutes au lieu des 45 minutes prévues.

Il a aussi convaincu ses partisans de chanter avec lui «We will win» en suivant le rythme des tambours.

Un des manifestants a levé son bras vers le plafond et a crié «Heil Stockwell». Les partisans alliancistes lui ont crié des noms.

La patience de M. Day avait toutefois des limites, tandis que le tohu-bohu se poursuivait. «Quand nous assistons aux réunions d'autres personnes, nous les respectons», a-t-il crié. «Nous sommes si différents des libéraux. Nous sommes si différents de ceux qui ne respectent pas la liberté d'expression.»

EN BREF

Doris! Doris! Doris!

(Le Devoir) — Les responsables de l'émission satirique de CBC *This Hour Has 22 Minutes* peuvent se frotter les mains, plus de 640 000 personnes ont signé leur pétition virtuelle demandant que Stockwell Day change son prénom pour celui de Doris. En mettant en ligne cette pétition, les humoristes néo-écossais se moquent d'une disposition du programme allianciste qui promet la tenue d'un référendum sur certaines questions morales, si un nombre suffisant de citoyens le réclament. Depuis le début de la campagne électorale, les chiffres ont fluctué quant au pourcentage de l'électorat que cela représente, mais l'équipe de *This Hour Has 22 Minutes* a fixé à barre à 3 %, le chiffre qui a le plus couru. Bon joueur, Stockwell Day a réagi avec humour quand des journalistes lui ont demandé s'il changera son nom pour celui de la chanteuse et comédienne des années 50. Puis, il a ajouté que son parti n'avait pas encore choisi le seuil qui justifierait un référendum. «M. Day a dit qu'il n'aimait pas le chiffre 3 %. Alors, j'attends tout simplement qu'il me dise quel est le seuil et je vais y parvenir», a garanti le comédien Rick Mercer.

Des millions et des emplois

Gaspésie: Bernard Landry donne un coup de pouce au Bloc

HUGUETTE YOUNG
PRESSE CANADIENNE

Gaspé — Armé de nouveaux stimulants économiques pour la région gaspésienne, le Bloc québécois a redoublé d'efforts hier pour conserver le siège de son ancien député Yvan Bernier dans la circonscription de Bonaventure-Gaspé-Iles-de-la-Madeleine-Pabok.

En tournée dans la région gaspésienne, le chef bloquiste Gilles Duceppe a reçu un bon coup de pouce électoral de la part du gouvernement du Québec dans cette région où la lutte s'annonce serrée entre libéraux et bloquistes.

Coincidence ou non, le vice-premier ministre Bernard Landry a annoncé le matin même «un statut fiscal spécial» pour la Gaspésie, les Iles-de-la-Madeleine et la Côte-Nord du Québec.

«Pour ces secteurs en Gaspésie, le gouvernement national de Québec donne les mêmes avantages que dans la Cité du multimédia à Montréal», a déclaré fièrement M. Landry devant une trentaine de travailleurs au chantier naval de Forillon.

Ainsi, Québec offrira, dans le cadre de son plan

de relance pour la Gaspésie, un crédit d'impôt remboursable de 40 % pour aider les entrepreneurs à embaucher des travailleurs spécialisés. Les secteurs suivants sont visés: mariculture, biotechnologie, transformation de produits finis ou semi-finis dans la biotechnologie marine, projets d'énergie éolienne.

Selon M. Landry, 10 entrepreneurs ont déjà des projets en tête qui créeront 300 emplois. Cette mesure coûtera 30 millions à Québec pour la première année, a précisé le ministre.

Libéraux et bloquistes se disputent férocement cette circonscription. Le ministre des Finances Paul Martin a annoncé récemment une enveloppe de 35 millions sur trois ans pour la région, «mais on ne sait pas à quoi va servir véritablement cet argent-là».

L'ex-ministre libéral du gouvernement Bourassa Georges Farrah fait la lutte au nouveau député bloquiste, Reynald Blais, un ex-journaliste. M. Bernier, qui a fait deux mandats, ne se représente pas.

Le chef bloquiste a qualifié cette semaine à Québec de «geste électoraliste» l'annonce par les libéraux de deux nouveaux ponts pour relier Montréal à la

Rive-Sud. Il ne dresse cependant aucun parallèle avec l'annonce de M. Landry.

Pour lui, Québec n'a fait que répondre à la requête des Gaspésiens. «J'aimerais que le fédéral fasse la même chose. Il y a une différence majeure entre faire des engagements et faire des promesses.»

M. Duceppe estime que la promesse de construire ces deux ponts n'est qu'un vœu pieux alors que l'annonce de M. Landry est un engagement ferme. M. Chrétien avait admis que la construction de ces ponts n'était pas un «engagement ferme» de son gouvernement.

Pour sa part, M. Landry a expliqué que son geste n'était pas calculé. Il est d'abord venu «donner un coup de main à la Gaspésie» à titre de président d'un comité spécial de développement de la région, a-t-il justifié. «Je viens aux trois mois». Il n'a pas caché qu'il ne sera pas malheureux si ce nouveau programme aide à mousser la candidature du bloquiste, Reynald Blais.

«J'espère d'abord que l'annonce va aider la Gaspésie à reprendre le chemin de la prospérité et, s'il y a d'autres dividendes, je les accepterai avec joie.»

Au tour de Dumont d'entrer dans la ronde

PRESSE CANADIENNE

Québec — Il ne faut surtout pas que les Québécois permettent à Jean Chrétien de former un autre gouvernement majoritaire, affirme le chef de l'Action démocratique du Québec, Mario Dumont, qui, à son tour, a décidé, hier, de s'impliquer dans la campagne fédérale.

M. Dumont a refusé toutefois de pencher en faveur de l'un ou l'autre des chefs de parti. «On a une grande inquiétude devant la possibilité d'une réélection d'un gouvernement majoritaire de Jean Chrétien, a-t-il déclaré au cours d'une entrevue à la Presse canadienne. Ce serait maintenir un climat d'affrontements dont le Québec et le Canada ont suffisamment souffert.»

«Avec Jean Chrétien, a-t-il précisé, la confrontation répétée avec les provinces a dépassé la simple question du Québec.»

Le chef de l'ADQ a expliqué que le Canada est gouverné depuis deux mandats par un premier ministre qui a adopté «le style quasi impérial», qui nuit à la modernisation du pays et empêche les partenaires du progrès de réaliser leurs ambitions et leurs projets.

«C'est ce que j'appelle un pays en voie de pourrissement, a ajouté M. Dumont, où il est souvent impossible de faire des propositions de changements.»

Selon M. Dumont, au Québec et au Canada, les gens en sont venus à garder pour eux leurs suggestions sur les façons de revoir le pays parce que Jean Chrétien est premier ministre. «Ça se dit dans toutes les provinces, a-t-il soutenu, que le moment n'est pas approprié pour proposer des changements.»

Le chef de l'ADQ ne souhaite pas que les électeurs s'abstiennent ou annulent leur vote. Il ne veut pas leur dire pour qui voter, sinon d'exprimer un vote stratégique, qui forcera Jean Chrétien à tenir compte des revendications québécoises.

«Le critère que doivent retenir les électeurs au moment de voter, explique-t-il, c'est celui de la capacité de chacun des partis de faire avancer le débat et de développer une plateforme.»

Selon lui, la seule façon que le programme du Bloc recevra la moindre attention, c'est dans le cadre d'un gouvernement minoritaire, «toujours moins arrogant avec les provinces, moins fort dans le favoritisme et plus à l'écoute de la population».

Publicité électorale à Québec

Œil pour œil, dent pour dent

FRANÇOIS CARDINAL
LE DEVOIR

Le Bloc québécois diffuse depuis hier une nouvelle publicité radio dans la région de Québec afin de répliquer à celle du Parti libéral ayant trait aux fusions municipales. Le Bloc a fait savoir par communiqué hier qu'il riposterait aux attaques du PLC parce qu'il estime que le parti de Jean Chrétien «tente de détourner l'attention des électeurs afin de faire oublier leur campagne marquée par l'arrogance et l'électoralisme qui bat de l'aile au Québec».

La publicité rappelle que les fusions municipales sont une juridiction strictement provinciale et qu'au lendemain de l'élection, aucun député à la Chambre des communes ne pourra faire quoi que ce soit à ce sujet. «Le lendemain des élections, qu'est-ce qu'un libéral à Ottawa pourra faire dans le dossier des fusions? peut-on entendre. Il vous répondra: rien, parce que c'est de juridiction provinciale. Concluez par vous-même.»

Cette riposte fait également suite aux propos tenus par le chef de l'opposition à l'Assemblée nationale, Jean Charest, qui enjoint la population à voter contre le Bloc le 27 novembre, afin de protester contre les fusions forcées.

À Gatineau jeudi soir, M. Charest a rappelé que Lucien Bouchard présentait le Bloc comme la «courroie de transmission» entre Québec et Ottawa et a en ce sens invité la population à manifester son mécontentement dans ce dossier en votant contre le Bloc.

«Le gouvernement provincial, le Parti québécois, n'écoute pas actuellement. Il est comme un mur de béton armé», a-t-il lancé en précisant qu'il n'y avait aucune autre manière de faire savoir au PQ qu'il fait fausse route que de voter contre le Bloc, puisque les élections provinciales n'auront lieu que dans deux ou trois ans. Notons qu'il est rarissime qu'un chef du Parti libéral du Québec s'immisce dans une campagne électorale fédérale.

Landry incite à la haine, dit Chrétien

PRESSE CANADIENNE

Vancouver — Jean Chrétien a rétorqué vivement à Bernard Landry, hier, en l'accusant d'incitation à la haine. Il n'a pas apprécié que le vice-premier ministre québécois déclare qu'il fallait détester le Québec et le Canada pour voter pour Jean Chrétien.

«J'ai profondément confiance dans mes compatriotes du Québec et je crois que, le 27 novembre, ils jugeront sévèrement ces propos irresponsables et abusifs qui incitent à la haine», a-t-il affirmé au cours d'un discours.

La contre-attaque du premier ministre Chrétien est dure, puisque l'incitation à la haine peut être considérée, dans certains cas, comme une infraction criminelle. Mercredi soir, M. Landry a affirmé, tandis qu'il fai-

sait campagne avec le Bloc québécois, que «pour voter Jean Chrétien, il faut détester beaucoup le Québec, mais il faut détester aussi le Canada parce que ce pays, quand même honorable, ne mérite pas d'être représenté, surtout à l'étranger, par un homme comme Jean Chrétien».

M. Chrétien s'attend à être de nouveau la cible d'attaques de la part des souverainistes. «A neuf jours des élections [fédérales], le Bloc prépare pour dimanche [demain], avec ses alliés, une de ces grandes messes dont eux seuls ont le secret. Ce sera encore une occasion pour tous ces grands esprits de s'attaquer à moi personnellement», a-t-il affirmé. Demain, le Bloc tiendra une assemblée importante à Montréal où seront présents le premier ministre Lucien Bouchard et son prédécesseur Jacques Parizeau.

Invitation à la pratique du

ZEN

CENTRE ZEN DE MONTRÉAL

10 851, rue Saint-Hubert (métro Henri-Bourassa)

ATELIERS D'INTRODUCTION

par ALBERT LOW, maître et directeur du Centre

Réservations : (514) 384-8645

Courriel : zenlow@aei.ca

Http://www.zenmontreal.ca

Samedi, 25 novembre de 9h00 à 14h30

Coût : 50,00 \$ (25,00 \$ étudiants et aînés)

Publi-reportage subventionné par Nacel Canada Inc.

Bourses d'études à l'étranger pour adolescents



Nacel Canada est à la recherche d'étudiants ayant le goût de l'aventure et de la découverte. Un minimum de 30 bourses d'études à l'étranger seront décernées à des récipiendaires du niveau secondaire.

Dans un monde où la mondialisation des marchés est omniprésente, les jeunes se doivent d'acquiescer des compétences linguistiques et une compréhension interculturelle permettant une ouverture sur le monde. C'est ce que leur propose Nacel Canada pour l'année 2001-2002.

Les jeunes désirant vivre et étudier à l'étranger pendant 5 à 10 mois peuvent faire demande pour l'une des destinations suivantes: Allemagne, Australie, Belgique, Brésil, Colombie, France, Espagne, Italie, Japon, Mexique ou États-Unis. Toutes les assurances sont incluses ainsi que les frais de scolarité, la pleine pension dans une famille d'accueil et un appui tout au long du séjour.

De façon générale, les étudiants ont entre 15 et 18 ans, un rendement académique supérieur à la moyenne, une capacité à s'intégrer dans une nouvelle culture, un esprit ouvert et une attitude positive, un respect pour soi-même et des autres et une facilité à faire des amis.

Les jeunes désireux de participer au concours peuvent nous contacter au bureau national au 1-800-661-6223 ou faire demande par l'entremise de notre site WEB au:

<http://www.nacel.org/canada>

Pour femmes
Nouvelle collection
automne-hiver
2000

Pour hommes
Complets italiens
à partir de
299\$

doce dolce
DOLCE & GABBANA
DOLCE & GABBANA

Pour Elle
277, av. Laurier O.
270-6154
Centre de
Commerce Mondial
844-9125

Pour Lui
Centre de
Commerce Mondial
281-7999
5107, av. du Parc
277-7558

• ÉLECTIONS 2000 •

Prêt à l'Auberge Grand-Mère

Le chef de l'Alliance réclame une enquête du conseiller en éthique

« Cela ressemble à de la corruption », soutient Stockwell Day

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

Stockwell Day, le chef de l'Alliance canadienne, s'est adressé hier au conseiller en éthique du gouvernement pour qu'une enquête soit menée sur le premier ministre Jean Chrétien, soupçonné d'avoir influencé le processus d'octroi de prêts de la Banque de développement du Canada pour aider un ami.

M. Day a demandé que l'enquête soit complétée et rendue publique avant le 27 novembre, date du scrutin.

« Au nom de l'opposition officielle du Canada, en fait au nom de tous les Canadiens qui sont scandalisés par les agissements du premier ministre, écrit-il, je vous demande de faire enquête immédiatement afin de déterminer si le premier ministre a manqué aux directives en matière d'éthique. »

« Ceci a toutes les allures d'un abus de pouvoir, a ensuite commenté M. Day. Cela ressemble à de la corruption et c'est un élément clair dans le Code criminel. La section 119 stipule que tout député qui obtient ou tente d'obtenir par corruption de l'argent pour lui ou une autre personne dans sa capacité représentative se rend coupable d'une infraction grave. »

Le conseiller en éthique, Howard Wilson, n'était pas disponible pour commenter hier, mais à son bureau, on a indiqué qu'il avait reçu la lettre de M. Day et qu'il n'avait pas encore eu le temps de l'examiner.

M. Chrétien est sur la sellette depuis le début de la semaine pour être intervenu au moins à trois reprises auprès du président de la BDC, François Beaudoin: il aurait fait des pressions pour que soit ac-

cordé un prêt de 615 000 \$ à Yvon Duhaime, propriétaire de l'Auberge Grand-Mère située dans la circonscription du premier ministre. M. Duhaime avait acheté l'auberge, déficitaire, de M. Chrétien et ses associés en 1993. M. Chrétien a appelé M. Beaudoin à deux reprises en 1996 et 1997 et l'aurait rencontré à sa résidence officielle du 24 Sussex.

M. Chrétien s'est défendu d'avoir fait preuve d'ingérence, prétextant qu'il avait agi en bon député en aidant un commettant.

Pourtant, M. Chrétien ne s'est pas montré aussi flexible dans le passé. David Collenette, alors ministre de la Défense nationale, avait dû démissionner en 1996 à cause d'une lettre qu'il avait envoyée à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié demandant que la requête d'une de ses commettantes soit traitée plus rapidement. M. Collenette avait écrit: « J'ai agi à titre de député, pour le compte seulement de ma commettante. Toutefois, je ne suis pas que député, je suis aussi ministre. »

On se rappellera aussi le cas de Michel Dupuy, ce ministre du Patrimoine qui avait été dans l'embarras pour avoir envoyé en 1994 une lettre au CRTC demandant de « considérer » la demande de permis de radiodiffusion d'un de ses commettants. M. Chrétien avait défendu son ministre, résistant aux appels de démission de l'opposition, mais au remaniement ministériel suivant, il avait renvoyé M. Dupuy aux banquettes arrières. Ce dernier ne s'est pas représenté aux élections de 1997.

Le chef conservateur, Joe Clark, a de son côté sous-entendu que M. Chrétien devrait démissionner. « C'est le genre de chose qui forcerait

normalement un ministre à démissionner. Le premier ministre doit accepter que les gens ont les mêmes attentes à son endroit. »

Hier, les quelques spécialistes en question d'éthique en gouvernance interrogés condamnaient l'attitude de M. Chrétien.

« C'est inacceptable parce que le premier ministre n'est pas un simple député », dit Archibald Clinton, professeur de politique publique à l'Université d'Ottawa. Selon lui, même un simple député ne devrait pas ainsi faire des représentations répétées.

« Quand on a une charge publique, il faut être plus propre et plus net », croit quant à lui Gilles Paquet, directeur du Centre d'étude en gouvernance de l'Université d'Ottawa.

Il déboulonne d'ailleurs cette idée que M. Chrétien n'a fait que son travail de député en invitant M. Beaudoin à la résidence officielle du premier ministre. « Moi, je ne suis pas invité au 24 Sussex d'habitude et il n'y a personne que je connais qui est invité. Si ce n'est pas de l'intimidation, je ne sais pas ce que c'est. Le fait qu'il ait réussi ou non dans son effort d'intimidation n'a aucune espèce d'importance, le problème est qu'il a agi d'une manière qui est en violation complète avec le fardeau de sa charge. »

Tous les deux n'arrivent pas à comprendre pourquoi l'électorat est aussi indulgent envers M. Chrétien, qu'ils qualifient de « teflon ».

« Je m'explique mal comment il réussit à s'en tirer tout le temps », lâche M. Clinton. Pourtant, note de son côté M. Paquet, « on cherche des puces de toutes sortes à M. Day sur toutes sortes de choses, on revient en arrière sur ses déclarations d'il y a quelques années, on lui fait des procès d'intention à tour de bras. »

LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE L'AUTOROUTE DE L'INFORMATION
A DEUX ANS

Plus
que jamais
le Québeclic

Le Québec prend avec succès le virage des nouvelles technologies de l'information et des communications.

Déjà, plus de 100 000 familles québécoises ont adhéré au programme « Brancher les familles sur Internet » dans lequel le gouvernement investit 120 millions.

Votre famille est-elle admissible à recevoir jusqu'à 900 \$ pour acquérir un ordinateur et pour s'abonner à l'Internet ?

Pour information :
www.familles.mic.gouv.qc.ca
ou 1 888 793-9588

Site Internet d'intérêt :
www.autoroute.gouv.qc.ca

Québec

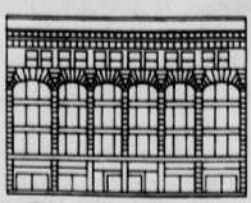
JONES NEW YORK

CADEAU
AVEC ACHAT

À l'achat de 2 items et plus de la collection JONES NEW YORK SPORT

Recevez un sac fourre-tout JONES NEW YORK

Offre valable du 18 au 25 novembre 2000



Régulières et petites, boutique au 2^e étage
842-7711 poste 238
Tailles fortes, boutique au 4^e étage
842-7711 poste 342

1307, RUE STE-CATHERINE O., ANGLE DE LA MONTAGNE

• ÉLECTIONS 2000 •

LES ENJEUX NÉGLIGÉS

Clonage et étiquetage

Libéraux et alliancistes sont muets sur les défis posés par les OGM et les nouvelles techniques de reproduction

JUDITH LACHAPPELLE
LE DEVOIR

Sujet vaste et complexe s'il en est un, les biotechnologies sont loin d'être au centre des préoccupations des partis politiques dans la présente campagne. Du moins, les deux partis les plus susceptibles d'hériter du poste de commandement le 27 novembre sont muets sur la question de cette science dont les retombées sur l'environnement et la santé sont méconnues.

Deux dossiers devraient quand même animer quelques bons débats entre candidats.

■ Les nouvelles techniques de reproduction (NTR): en 1993, après quatre ans de travaux qui ont coûté 30 millions, la commission Baird déposait un volumineux rapport et quelque 300 recommandations pour encadrer les NTR. La commission recommandait entre autres de criminaliser certaines pratiques (dont les mères por-

teuses et les recherches sur les embryons visant le clonage) et de créer une Commission nationale des techniques de reproduction. Deux projets de loi sont morts-nés, victimes du déclenchement des élections en 1997 et en 2000. Le moratoire volontaire demandé par Ottawa en 1995 sur certaines pratiques controversées est ouvertement bafoué, dénonçant en janvier dernier le Réseau de l'infertilité.

■ Les organismes génétiquement modifiés (OGM) ou aliments transgéniques: les sondages confirment l'inquiétude des consommateurs face à cette nouvelle technologie dont les fruits se trouvent déjà dans les champs et sur les tablettes des épiceries. Le gouvernement libéral penche pour un étiquetage volontaire des produits contenant des OGM à moins d'un danger pour la santé — ce que ne reconnaît pas Santé Canada —, alors que les groupes de consommateurs favorisent l'étiquetage obligatoire. Peu

avant le déclenchement des élections, une motion du Bloc québécois demandant l'étiquetage obligatoire a été battue par les libéraux et les alliancistes.

Aucun parti n'a fait de ces enjeux un thème électoral. Et il faut chercher longtemps dans les programmes des partis pour trouver quelque chose qui s'apparente à une position sur les biotechnologies. L'électeur ne trouvera rien à ce sujet dans les plateformes libérale et allianciste. Les conservateurs promettent, quant à eux, «une plus grande consultation du public pour la mise au point des politiques et règlements concernant la biotechnologie». Le NPD est le seul à plaider pour une «capacité scientifique indépendante» de la Direction générale de la protection de la santé pour garantir l'information qui est transmise au public.

Conservateurs, néo-démocrates et bloquistes proposent l'étiquetage obligatoire des aliments contenant



Manifestants anti-OGM à Montréal

des organismes génétiquement modifiés «pour donner au consommateur des renseignements précis sur le produit et préserver son droit

de choisir», écrit le NPD. «Le succès de la biotechnologie ne pouvant se faire sans la collaboration d'un public informé et favorable, écrivent les progressistes-conservateurs, il est urgent de créer un climat de confiance et de répondre aux préoccupations du public quant à la sécurité des aliments produits à partir de plantes et d'animaux génétiquement modifiés.» Du même souffle, ils promettent de «trouver des façons de concilier les besoins de l'industrie et les préoccupations réelles du public».

Principe de précaution

Le Bloc, fidèle à la lutte qu'il mène depuis quelques années, va plus loin en demandant que le gouvernement intensifie les recherches sur les conséquences de l'arrivée de nouveaux gènes dans les champs et l'environnement. «Ce domaine est encore récent et nous ne détenons pas toutes les informations quant aux effets à moyen et à long terme des organismes modifiés génétiquement, le principe de précaution lorsqu'il y a doute scientifique devrait avoir la primauté pour l'ensemble des décisions», écrit le Bloc.

Au ministère de la Santé, la porte-parole Catherine Lappe indique que des initiatives sont quand même prises dans le domaine des biotechnologies même si elles n'apparaissent pas dans la plateforme du parti au pouvoir. Le projet de loi sur les nouvelles techniques de reproduction devait être présenté cet automne, un comité était en train de recueillir les contestations des provinces. «Mais l'engagement, en tant que gouvernement, tient toujours.» Un comité d'experts doit également remettre au ministère ses recommandations concernant la réglementation des OGM d'ici Noël. Surprenant, ce peu d'intérêt pour de grandes questions scientifiques qui déchirent actuellement le monde? «Je pense que la politique du gouvernement libéral a été justement de taire cette question, jusqu'au moment où les citoyens ont commencé à la soulever», croit la sociologue Louise Vandelaac.

Le laxisme du gouvernement, constate-t-elle, a pour effet de laisser le champ libre aux entreprises qui viennent s'implanter au pays pour profiter de cette dérégulation... et des subventions.

«Je pense que c'est exactement le genre de politique qui met en colère une large partie de la population, poursuit la sociologue, parce qu'elle a l'impression non seulement qu'on ne l'informe pas véritablement des transformations majeures qui sont en train de se produire en alimentation, mais en outre, quand on les informe, on les informe de façon univoque, en laissant l'industrie les informer. Du côté de la transparence en démocratie, on a déjà fait mieux.» Le débat avec la population est occulté, ajoute Denise Sicard, du Réseau Action Consommateurs. «On a tendance à dire que les gens ne comprennent pas les discours et que, de toute façon, ce n'est pas grave, parce que les OGM sont bons pour eux.»

«Quand la moitié des chercheurs de Santé Canada écrivent une lettre au ministre parce qu'ils n'ont pas en leur possession tous les outils requis pour faire une analyse approfondie des OGM, il faut en tenir compte! s'insurge Louise Vandelaac. Il ne s'agit pas de condamner en bloc une technologie, il s'agit de bien posséder l'ensemble des outils qui permettent de faire l'analyse pour éviter de faire des dégâts majeurs.»

Richmond-Arthabaska

Grogne libérale

Sherbrooke (PC) — Marc Proteau, le directeur de la campagne du candidat libéral, Aldéi Beaudoin, ne faisait pas dans la dentelle, jeudi matin, sur le déroulement de la campagne électorale.

«C'est la guerre. Le sang va couler dans les rues du comté de Richmond-Arthabaska et ce sera du sang bleu. Pas du sang rouge... Vous pouvez l'écrire.» M. Proteau a lancé ces propos métaphoriques après avoir pris connaissance de l'appui que le député libéral du comté à l'Assemblée nationale, Yvon Vallières, venait d'accorder au candidat conservateur, André Bachand, de manière à liguer les fédéralistes contre le bloquiste André Bellavance.

Le député Vallières disait avoir pris cette décision parce que le seul candidat en position de faire obstacle au bloquiste était M. Bachand. Le camp Beaudoin est en colère parce que M. Vallières «a mis M. Beaudoin devant un fait accompli». «C'est un vire-capot», d'ajouter M. Proteau.

C'est le temps de vérifier vos droits

Si vous ou un membre de votre famille avez reçu du sang ou des produits sanguins au Canada entre le 1^{er} janvier 1986 et le 1^{er} juillet 1990 inclusivement, vous devez de lire cet avis.

avis

de règlement des recours collectifs (1^{er} janvier 1986 – 1^{er} juillet 1990) des victimes de l'hépatite C

Cet avis peut avoir une incidence sur vos droits. Veuillez le lire attentivement.

Les tribunaux du Québec, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique ont approuvé le règlement des recours collectifs visant :

a) certaines personnes qui sont ou qui ont été infectées par le virus de l'hépatite C (« VHC ») pour la première fois à la suite d'une transfusion de sang reçue au Canada entre le 1^{er} janvier 1986 et le 1^{er} juillet 1990 inclusivement; certaines personnes atteintes de thalassémie majeure qui sont ou qui ont été infectées par le VHC et qui ont reçu une transfusion de sang au Canada entre le 1^{er} janvier 1986 et le 1^{er} juillet 1990 inclusivement; les époux, les conjoints et les enfants infectés indirectement par le VHC; et certains autres membres de la famille (« recours collectif des transfusés »); et

b) certaines personnes souffrant de troubles congénitaux de la coagulation qui sont ou qui ont été infectées par le VHC et qui ont reçu ou se sont administré du sang ou des produits sanguins au Canada entre le 1^{er} janvier 1986 et le 1^{er} juillet 1990 inclusivement; les époux, les conjoints et les enfants infectés indirectement par le VHC; et certains autres membres de la famille (« recours collectif des hémophiles »).

Seules les provinces du Québec, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique ont une loi sur les recours collectifs. Les personnes visées résidant à l'extérieur du Québec et de la Colombie-Britannique sont généralement incluses dans l'un des recours intentés en Ontario. Toutefois, les personnes visées qui ont reçu ou qui se sont administré du sang ou des produits sanguins au Québec font partie de l'un des recours intentés au Québec.

MODALITÉS DU RÈGLEMENT

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (les « gouvernements ») ont conclu un règlement, approuvé par les tribunaux, visant le règlement complet et définitif de toutes les réclamations des personnes visées aux recours collectifs et de certaines autres personnes. Les gouvernements n'admettent aucune faute ni aucune responsabilité de leur part. Le règlement constitue un compromis quant aux réclamations contestées. Les indemnités de règlement seront attribuées en fonction de la gravité de la maladie et de la perte d'une personne visée conformément aux régimes d'indemnisation prévus à la Convention de règlement.

DEMANDE D'INDEMNISATION

Les tribunaux ont désigné Expertises Crawford Inc. et Garden City Group Inc. à titre d'administrateur pour administrer les régimes d'indemnisation créés en vertu de la Convention de règlement.

Si vous n'avez pas fait votre demande d'indemnisation, vous pouvez vous procurer le dossier des formulaires de demande d'indemnisation auprès de l'administrateur. Ce dossier a été conçu pour permettre aux personnes visées de remplir leur demande d'indemnisation sans l'aide d'un avocat. Pour obtenir de l'aide pour remplir les formulaires, les personnes visées devraient communiquer avec le Centre des réclamations relatives à l'hépatite C 1986-1990 en composant le 1 877 434-0944, par courriel à l'adresse info@hepc8690.com, en consultant le site Web www.hepc8690.com ou en écrivant au :

Centre des réclamations relatives
à l'hépatite C 1986-1990
B.P. 2370, succursale D
Ottawa (Ontario) K1P 5W5

Une fois remplis, les formulaires et les documents exigés en vertu des formulaires doivent être transmis à l'administrateur.

EXCLUSION

Toute personne visée qui désire s'exclure du règlement afin de poursuivre individuellement sa propre réclamation doit le faire en transmettant un avis écrit au Centre des réclamations relatives à l'hépatite C 1986-1990, au plus tard le 31 janvier 2001, déclarant qu'elle s'exclut du règlement. Dans le cas où une personne infectée par le VHC s'exclurait du règlement, les membres de sa famille et les personnes à sa charge seront alors réputés s'être exclus du règlement, à moins que l'époux, le conjoint ou l'enfant n'ait une réclamation distincte à titre de personne infectée par le VHC, auquel cas il ou elle doit prendre une décision indépendante quant à son exclusion ou non du règlement. Sauf au Québec, personne ne peut exclure un mineur ou une personne frappée d'incapacité mentale sans la permission du tribunal, après avis au Curateur public ou à l'Avocat des enfants, ou les deux, selon le cas.

Toutes les personnes visées qui ne s'excluent pas seront liées par les modalités du règlement. Afin d'être admissibles à l'indemnisation en vertu du règlement, les personnes visées qui ne s'excluent pas de leur recours collectif devront consentir au rejet de toute action qu'elles ont instituée à l'encontre des gouvernements, de l'Agence canadienne du sang, du Comité canadien du sang et de tout hôpital ou de tout fournisseur de soins de santé au Canada.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les questions concernant le contenu de cet avis ne doivent pas être adressées aux tribunaux puisque leur structure administrative n'est pas en mesure de répondre à ce type de demandes. Les versions intégrales des jugements du Québec, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, qui contiennent la Convention de règlement, peuvent être obtenues auprès du Centre des réclamations relatives à l'hépatite C 1986-1990. L'aperçu général que contient le présent avis est assujéti aux dispositions de la Convention de règlement, telles qu'approuvées.

CET AVIS A ÉTÉ APPROUVÉ PAR
L'HONORABLE JUGE MORNEAU
DE LA COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC.

LE DEVOIR

LE MONDE

Saga présidentielle américaine

« La danse des avocats »

Les hommes de loi sont partout en Floride

Lassés des interminables batailles de procédures, les Américains estiment qu'un règlement rapide de l'élection présidentielle du 7 novembre serait préférable à «une audition en bonne et due forme» devant le tribunal des deux prétendants, le démocrate Al Gore et le républicain George Bush Jr, devant un tribunal. Selon un sondage réalisé jeudi à l'échelon national pour ABC et le *Washington Post*, 57 % des personnes interrogées privilégient une issue rapide à un examen en profondeur par la justice. Quarante pour cent pensent le contraire. En attendant, la judiciarisation des présidentielles se poursuit...

FABRICE ROUSSELOT
LIBÉRATION

Tallahassee — En Floride, on appelle cela «la danse des avocats». Dans leurs costumes gris à 2000 \$, à Tallahassee, les hommes de loi sont devenus les maîtres incontestés du périmètre qui va de la cour de justice au Capitole, où siègent le gouverneur, Jeb Bush, et sa désormais fameuse secrétaire d'État, Katherine Harris. Ils sont là du matin au soir, ils errent dans les couloirs l'oreille collée au téléphone portable, ils sont présents dans toutes les conférences de presse mais ne posent pas de question. «On veut tout savoir des derniers événements pour déterminer ce qui va déclencher une nouvelle action en justice», souffle Ben Garkus, un avocat de Tallahassee. Il faut bien le dire, chacun veut sa part du gâteau. George W. Bush ou Al Gore, peu importe, c'est une élection en or pour la profession.

Différents calibres. Depuis dix jours, les avocats sont descendus sur la Floride. À peine l'élection était-elle dans l'impasse, et les deux camps précisaient-ils qu'ils allaient envisager «toutes les options légales», que le signal était donné pour une migration d'envergure vers le «Sunshine State». «Tous ces avocats de New York ou de Los Angeles doivent penser qu'ils sont meilleurs que nous, grommelle Ben Garkus, ils nous regardent de haut et nous traitent comme des attardés mentaux.»

Bien sûr, il y a différentes sortes d'avocats. Les «gros calibres» tout d'abord.

Entendez par là ceux qui sont arrivés les premiers, mandatés par les équipes d'Al Gore et de George W. Bush, environ 70 personnes de chaque côté. Dans le camp du vice-président Gore, on n'a pas lésiné sur les moyens, en

recrutant David Boies, le représentant du département de la Justice lors du procès Microsoft.

Lui a beau faire dans le minimalisme, le costume élimé et la cravate en laine, il ne se déplace pas sans une nuée d'assistants, chargés de le briefer à chaque nouveau développement, chaque nouvelle minute. Puis viennent les «moyens calibres», qui travaillent aussi pour un camp ou pour un autre, mais sont plutôt engagés dans une bataille de relation publique, par caméras interposées. Ainsi a-t-on vu récemment Alan Dershowitz, célèbre avocat d'Harvard et l'une des figures du procès d'O.J. Simpson, traiter la secrétaire d'État Katherine Harris de «sale escroc», après qu'elle a refusé de considérer les votes manuels apparemment favorables aux démocrates.

«Possibilités infinies»

Devant la cour de justice de Tallahassee, Matt Butler dit pour sa part qu'«il ne pèse pas grand-chose face aux procès en cours». À 50 ans, lui qui a envisagé à un moment une carrière républicaine se présente aujourd'hui comme un citoyen ordinaire.

Il a déposé une action en justice pour s'opposer également à un nouveau décompte manuel dans le comté de Palm Beach, arguant du fait que ceux qui ont voté à Tallahassee n'en bénéficieront pas. À ses côtés, l'un de ses avocats, Terrel Madigan, arbore un sourire qui en dit long. «Sur les douze personnes qui travaillent dans ma firme, neuf sont mobilisées sur l'élection, assure-t-il. En fait, il y a du travail pour tout le monde, car les deux camps soutiennent tous les procès qui leur sont favorables. On peut représenter Gore ou Bush, représenter Katherine Harris au nom de Bush, représenter un électeur au nom de Katherine Harris... Les

possibilités sont infinies.» Dans un grand hôtel de Tallahassee, deux avocats new-yorkais discutent de «leurs projets immédiats» au-dessus d'une tasse de café. Les deux arrivent de West Palm Beach, où ils disent être sûrs de pouvoir représenter «trois ou quatre électeurs mécontents» dans les jours qui viennent. Ils sont venus passer vingt-quatre heures dans la capitale de Floride «pour voir si on pouvait glaner quelque chose». «Bien sûr, ce n'est pas de tout repos, mais ça mérite le détour», lance le plus jeune.

Samedi d'angoisse

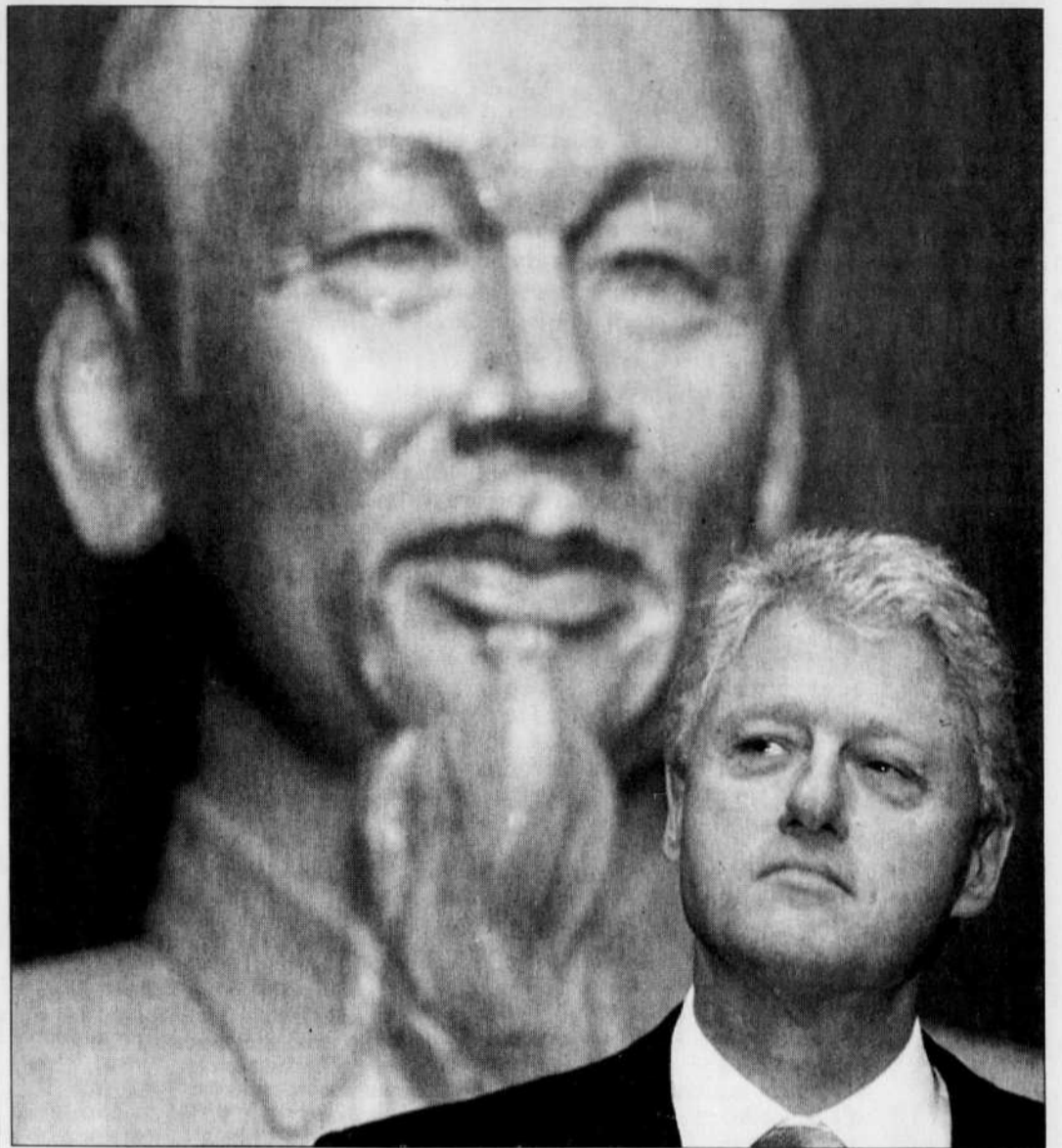
Un peu plus loin, dans Monroe Street, Joe Clock fait son chemin vers le Capitole. Cet avocat brillant de Miami, qui défend Katherine Harris, est sans aucun doute considéré comme l'une des plus grosses pointures présentes à Tallahassee. Il a mobilisé tout son bureau pour «faire le travail correctement». «Honnêtement, confie-t-il, personne n'aurait pu prévoir que les avocats joueraient un tel rôle pour l'élection présidentielle. Mais le ton s'est dégradé dans les deux camps. Et chacun est désormais tellement nerveux de chaque côté qu'on travaille dix-huit heures par jour sans interruption. Même si on est bien payé, ce n'est pas de tout repos.»

En fait, ce sont des millions de dollars qui sont en jeu en Floride, même si aucun des avocats rencontrés ne veut parler de ses honoraires.

Pour les hommes de loi reste dès lors «une véritable angoisse». Celle de voir soudain l'élection se résoudre cet après-midi, à la faveur du décompte des votes par correspondance.

«Il n'est pas question que l'Amérique ait un président ce week-end, assure sans plaisanter Terrel Madigan dans le centre-ville. Il faut que cette affaire se poursuive quelques jours. Pour que l'on ait encore besoin de nous.» Tout à côté, coincé dans un ascenseur de la cour de justice, le correspondant de CNN a quelques problèmes avec une nouvelle motion qui vient d'être déposée par les démocrates.

Il s'empare du texte et le présente à une superbe jeune femme brune qui le suit pas à pas. «Ne vous inquiétez pas, glisse-t-il, elle va tout nous expliquer. C'est mon avocat. Elle est là pour faire le point sur toutes les subtilités que je ne comprends pas tout de suite...»



Bill Clinton devant une statue de Ho Chi Minh, le père fondateur du Vietnam communiste.

Clinton, superstar des jeunes Vietnamiens

«Je le trouve beau»

PHILIPPE GRANGEREAU
LIBÉRATION

Hanoï — La popularité de Bill Clinton auprès des jeunes Vietnamiens est décidément impressionnante. Parmi la foule de milliers d'étudiants qui attendait hier son arrivée à l'auditorium de l'université nationale de Hanoï, l'enthousiasme l'emporte sans conteste. «Je le trouve beau», souffle Huyenn, une étudiante en économie de 24 ans, en ajoutant: «C'est l'homme le plus puissant du monde.» «La vieille génération, celle de mes parents, ne peut pas oublier les bombes et les horreurs du passé, mais nous, la jeune génération, pouvons le faire», dit Dinh, une étudiante en anglais de 22 ans, pour expliquer l'engouement paradoxal des Vietnamiens pour le président américain, vingt-cinq ans après la fin de la guerre du Vietnam.

À son arrivée à l'université, le cortège présidentiel a été applaudi par cette haie d'étudiants curieux, qui s'étaient déplacés d'eux-mêmes pour tenter d'apercevoir Bill Clinton.

Dans l'auditorium de l'université, où étaient regroupés une centaine de jeunes sélectionnés, le président américain a pris le risque de froisser ses hôtes vietnamiens en soulignant l'importance du respect des droits de l'homme et de la liberté religieuse. Son discours était retransmis en direct à la télévision vietnamienne — une première pour un chef d'État étranger. «Notre expérience nous a appris que garantir le droit à l'exercice de la religion et le droit à la dissidence politique ne menace pas la stabilité d'une société», a-t-il lancé dans une allusion évidente au manque de libertés fondamentales fréquemment reproché au régime communiste.

Le respect des droits de l'homme, a-t-il énoncé, «renforce la confiance du peuple [américain] dans l'équité de nos institutions». «Rien ne vaut la liberté de la presse pour débusquer la corruption», a-t-il ajouté en évoquant un peu plus loin les avantages de «la liberté de pensée et de parole». «Nous ne cher-

chons surtout pas à imposer notre point de vue... c'est à vous de décider», a-t-il fini par proclamer, avant de promettre que davantage de bourses d'études seraient offertes aux étudiants souhaitant aller se perfectionner sur les campus américains.

Bill Clinton a également rendu hommage à les morts de la guerre du Vietnam.

Évoquant le mur du monument commémoratif érigé à Washington sur lequel sont gravés les noms des 58 000 militaires américains tués au Vietnam, il a noté que certains anciens combattants «considèrent que l'envers de ce mur représente l'incroyable sacrifice de trois millions de braves soldats et de civils vietnamiens des deux bords, qui ont été tués aussi dans ce conflit». «Ces sacrifices partagés ont donné à nos deux nations des relations comme aucune autre», a-t-il constaté avant de plaider pour que «cicatrisent les blessures de la guerre». «Un passé douloureux peut être racheté par un avenir prospère», a-t-il assuré, en terminant par un plaidoyer sur les avantages de la mondialisation.

Magnétophone

Décus de ne pas avoir pu placer une seule question — la session a été déclarée «terminée» par un officiel sitôt prononcé le discours de Clinton —, des étudiants présents n'ont pas caché leur irritation à entendre évoqués les droits de l'homme. «Comment peut-il donner des leçons dans ce domaine, demande Dung, un étudiant en droit, alors que les États-Unis ont mené une guerre injuste à l'Irak et à la Yougoslavie?» «Il parle d'égalité, mais les Noirs et les Blancs ne sont pas égaux aux États-Unis», lance un autre étudiant en phase avec le discours officiel. Au moment où les langues se délient un peu plus devant le journaliste étranger, un officiel brandit un magnétophone dissuasif sous le nez des plus téméraires. Une étudiante en économie ose tout de même espérer tout haut que cette visite «provoquera des changements au Vietnam dans le domaine économique... et politique».

Castro a craint pour sa vie à Panama

La Havane (Reuters) — Le président cubain Fidel Castro a affirmé hier que des «terroristes» aux ordres de Cubains-Américains anti-communistes se trouvaient à Panama avec pour mission de l'assassiner. Castro, qui est arrivé à Panama hier pour assister au sommet ibéro-américain, fait cette accusation dans un communiqué signé de sa main transmis aux médias étrangers de La Havane et publié simultanément à Panama.

«Il est de mon devoir de vous informer que, comme en d'autres occa-

sions lors de sommets auxquels j'ai participé, des éléments terroristes organisés, financés et dirigés depuis les États-Unis par la Fondation nationale cubaine américaine (FNCA) ont été envoyés à Panama dans le but de m'éliminer», déclare le président. «Ils sont actuellement dans cette ville [Panama], et ont apporté des armes et des explosifs», ajoute-t-il. Selon Castro, qui affirme avoir survécu à quelque 600 tentatives d'assassinat, le chef des comploteurs est l'exilé cubain Luis Posada Carriles. Le leader maximo demande instamment

aux autorités panaméennes de l'arrêter, ainsi que ses complices. La FNCA, qui est l'une des principales organisations anti-castriennes basées en Floride, a démenti les accusations du dirigeant cubain. «Castro est comme une rock star vieillissante qui a besoin de faire parler d'elle de temps en temps», a dit Ninoska Perez, l'une de ses porte-parole. Castro a réitéré qu'accusation des autorités cubaines qui accusent la FNCA d'avoir organisé l'attentat d'un avion cubain à La Barbade qui avait fait 73 morts en 1976.

Dans les territoires occupés

Nouveau vendredi sanglant

Quatre Palestiniens tombent sous les balles israéliennes

NIDAL
AL MOUGHBRABI
REUTERS

Jérusalem — Quatre Palestiniens, dont un de nationalité jordanienne, sont encore tombés hier sous les balles israéliennes dans les territoires occupés, où la violence a fait 236 morts en plus de sept semaines, des Arabes en très grande majorité.

Les incidents les plus graves de la journée, qui ont fait également des dizaines de blessés, se sont produits au point de passage de Karni, entre Gaza et Israël, à Hébron, à Kalkilia et dans le village de Halhoul, en Cisjordanie.

Dans la nuit de jeudi à hier, cinq autres Palestiniens étaient venus allonger la liste: deux policiers près de Jéricho, un garçon près de Hébron et des civils de 12 ans à Gaza. Dans le secteur arabe de Jérusalem, occupé depuis 1967, on n'a en revanche déploré aucune victime durant les incidents qui marquent rituellement la sortie de la grande prière hebdomadaire

sur l'esplanade des Mosquées, interdite aux fidèles de moins de 45 ans. Alors que rien n'annonce une fin prochaine de ces violences, Yasser Arafat a déclaré hier à la presse que le Conseil national de sécurité avait donné l'ordre de cesser tous les tirs à partir des secteurs totalement sous contrôle de l'Autorité autonome.

Mais Israël dit ne voir dans ses propos que la confirmation que le président palestinien encourage les actions armées contre Tsahal là où elle se trouve encore, à savoir sur la majorité du territoire de Cisjordanie et autour des colonies juives.

Ehoud Barak, qui a, à maintes reprises, reproché à Arafat de ne pas appeler clairement à la fin des violences, a réaffirmé hier qu'«Israël attend des actes car les mots ne suffisent pas».

«La position d'Israël est claire: d'une part, la main tendue à la paix, même au prix fort, de l'autre, une détermination à défendre ses intérêts, même au prix d'un affrontement qui lui serait imposé», a-t-il

dit. «Arafat n'obtiendra rien par la violence», a conclu Barak, en réponse apparemment au leader palestinien, qui n'excluait pas la veille d'arriver à un accord de paix avant que Bill Clinton ne quitte la Maison-Blanche, le 20 janvier.

Les deux hommes ont rencontré cette semaine son émissaire Dennis Ross, qui est reparti «les mains vides» du Proche-Orient, où il était venu avant tout assister aux obsèques de Leah Rabin.

«Il n'y a pas de solution rapide. Nous sommes engagés dans une lutte longue et compliquée», a déclaré Barak à la première chaîne de télévision israélienne. «Nous n'allons pas soudainement déployer notre artillerie pour détruire Beit Jala», a-t-il déclaré, faisant référence au village palestinien d'où des tireurs prennent pour cible la colonie israélienne de Gilo. «Nous n'avons pas l'intention d'utiliser d'armes F-16.» La deuxième chaîne de télévision israélienne a indiqué qu'un responsable palestinien avait proposé un cessez-le-feu en quatre endroits sensibles.

Longue vie aux feuilles mortes!

Montréal
objectif

vert

Ramassez vos feuilles. Placez-les dans des sacs de plastique ou des poubelles et déposez-les devant chez vous le mercredi 22 novembre, avant 8 h.

La Ville de Montréal récupère les feuilles mortes sur le domaine public et le domaine privé pour en faire du compost.

EN SUPPLÉMENTAIRE



Ville de Montréal

É D I T O R I A L

Le favoritisme politique

Les aveux du premier ministre Jean Chrétien d'interventions personnelles en faveur d'un hôtelier de sa circonscription relancent, avec plus de force que jamais, la discussion quant à la marge de manœuvre dont disposent les élus pour faire avancer des causes qui leur tiennent à cœur. Si tous admettent que les élus sont là pour défendre leurs commettants, cela va-t-il jusqu'à autoriser une intervention auprès d'un organisme gouvernemental indépendant pour favoriser des proches?

Depuis plus d'un an, un journaliste du *National Post*, Andrew McIntosh, enquête sur des cas d'irrégularités qui seraient survenus dans le processus d'attribution de subventions et de prêts à des hommes d'affaires de Saint-Maurice, le comté du premier ministre Chrétien. Plusieurs individus proches du Parti libéral fédéral et du premier ministre lui-même auraient profité d'un traitement de faveur difficilement explicable par le seul intérêt de leurs projets.

Quelques jours avant le déclenchement des élections, le Vérificateur général critiquait vertement les pratiques de certains ministres fédéraux, accusant notamment le ministre Pierre Pettigrew d'avoir annoncé l'octroi d'une subvention de 2,5 millions avant même que l'évaluation du projet n'ait été terminée. Dans le comté de Jean Chrétien, le même rapport dénonçait l'attribution d'une subvention de 600 000 \$ pour la construction de l'Auberge des Gouverneurs, projet qui devait créer 60 emplois, dont on n'a pourtant jamais vu la couleur.

Ce qui est nouveau dans ces dossiers de favoritisme, dont certains font l'objet d'enquêtes criminelles, c'est que dans au moins un cas, celui de l'obtention d'un prêt hypothécaire de la Banque fédérale de développement (BFD) par le propriétaire d'un hôtel appartenant à M. Chrétien, le premier ministre serait intervenu personnellement à au moins trois reprises auprès du président de la BFD, François Beau-

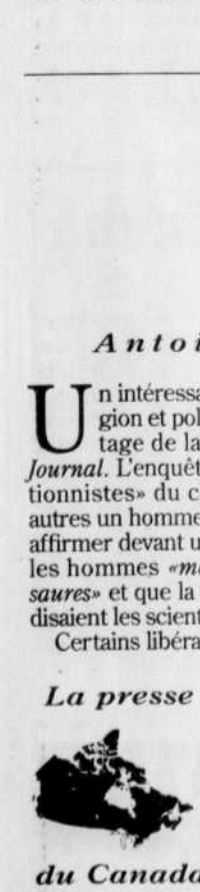
doin, pour l'inviter à accéder aux demandes de l'hôtelier. Cette semaine, M. Chrétien l'a avoué, sans plus, expliquant son geste en disant qu'il n'avait fait que son travail de député. Or l'entreprise de l'emprunteur, un dénommé Yvon Duhaine, était au bord de la faillite au moment de l'intervention du premier ministre et, si l'on se fie aux analyses des fonctionnaires de la banque rapportées dans les journaux, le projet d'agrandissement à l'origine du prêt ne justifiait pas un prêt de plus de 425 000 \$. A la suite des interventions de M. Chrétien, non seulement le prêt fut-il haussé à 615 000 \$ mais l'hôtelier réussit à obtenir en prime deux subventions de création d'emplois totalisant 249 000 \$.

Le cas devient encore plus révoltant quand on sait qu'un an plus tard, l'hôtelier n'était plus en mesure de respecter ses engagements, à tel point que le président de la BFD recommanda le rappel du prêt. Mal lui en prit, il dut bientôt abandonner son poste... au profit d'une autre bonne connaissance du premier ministre.

M. Chrétien peut toujours soutenir qu'il n'a fait que son job de député, cela est faux. Un ministre ou, mieux, un premier ministre, sait fort bien qu'il ne peut pas décrocher le téléphone pour demander quelque chose à un haut fonctionnaire qu'il a lui-même nommé sans que sa requête soit perçue comme un ordre. Il y a quelques années, le ministre David Collette avait dû démissionner pour avoir utilisé son statut de ministre pour intercéder en faveur d'une entreprise de son comté. M. Chrétien n'est pas un simple député, il est aussi le premier ministre. Avait-il consulté son conseiller en matière d'éthique avant d'agir? Si non, pourquoi, et si oui, quelles avaient été ses conclusions?

Le premier ministre n'a sans doute retiré aucun avantage personnel immédiat de ses interventions. Malgré cela, plus le temps passe et plus il devient troublant de constater que les libéraux fédéraux, dont leur chef, sont capables d'autant de bassesses et de favoritisme que les conservateurs qui les ont précédés. Les faits rendus publics depuis quelques mois ne conduiront malheureusement sans doute jamais à une enquête digne de ce nom. Ils n'influenceront même pas le résultat du vote, le 27 novembre prochain. Au Canada, contrairement à d'autres pays du monde, de telles pratiques moralement douteuses ne sont que rarement sanctionnées, surtout si elles sont le fait de gens haut placés. Mais leurs conséquences n'en sont pas moins destructrices sur la réputation du milieu politique. Difficile, après cela, de convaincre les simples citoyens que la vie politique en est une de dévouement désintéressé. Car, à l'évidence, ce n'est souvent pas le cas.

jsansfacon@ledevoir.ca



Jean-Robert Sansfaçon

Le premier ministre n'a sans doute retiré aucun avantage personnel immédiat de ses interventions. Malgré cela, plus le temps passe et plus il devient troublant de constater que les libéraux fédéraux, dont leur chef, sont capables d'autant de bassesses et de favoritisme que les conservateurs qui les ont précédés. Les faits rendus publics depuis quelques mois ne conduiront malheureusement sans doute jamais à une enquête digne de ce nom. Ils n'influenceront même pas le résultat du vote, le 27 novembre prochain. Au Canada, contrairement à d'autres pays du monde, de telles pratiques moralement douteuses ne sont que rarement sanctionnées, surtout si elles sont le fait de gens haut placés. Mais leurs conséquences n'en sont pas moins destructrices sur la réputation du milieu politique. Difficile, après cela, de convaincre les simples citoyens que la vie politique en est une de dévouement désintéressé. Car, à l'évidence, ce n'est souvent pas le cas.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



LETTRES

Le pancréas de saint Joseph

Stockwell Day, s'expliquant sur sa position créationniste, répond que tous ont des convictions religieuses moins évidentes; il rappelle la foi catholique en l'Immaculée Conception, sûrement aussi difficile à avaler, conclut-il, que le créationnisme. La différence, pourtant, est de taille. L'Immaculée Conception est affaire de foi: on y croit ou on n'y croit pas.

Mais la croyance dans la contemporanéité de nos premiers parents et des dinosaures relève de l'absurdité scientifique: foi et science forment, chez le chef de l'Alliance, une alliance incompatible. Ce serait comme si les catholiques justifiaient le dogme de l'Immaculée Conception sur une analyse du pancréas de saint Joseph.

Les Québécois comprennent également qu'il ne convient pas de voter pour cet autre dinosaure qui a préféré sa gloire personnelle à l'accession de Paul Martin à la direction. Heureusement que nous avons une réponse politique qui «fait bloc» devant les dinosaures!

Michel Frankland
Montréal, 16 novembre 2000

Une provocation injustifiée au Sommet

Je lis mon journal tranquillement ce matin-là et je tombe sur cette opinion qui dénonce la transformation de la belle ville de Québec en «État policier» («Le mur du Sommet, un mur de la honte à Québec»). Ouf! Je ne suis pas le seul à ne pas le croire, cette provocation injustifiée des autorités me blesse beaucoup.

Vivons-nous vraiment dans un pays libre? La police est-elle vraiment là pour nous protéger? Si j'habitais Québec, je serais traumatisé, mais je demeure à Montréal et je suis indigné.

Demandez à n'importe quel député élu si l'eau devrait être incluse dans les accords de libre-échange, ils n'en ont aucune idée! Je veux manifester mon inquiétude face à ce qui se discute à huis clos; en citoyen responsable, je

veux dénoncer le processus non démocratique de la ZLEA.

Maintenant, j'ai peur de le faire. L'État a réussi à me réprimer. Les décisions prises lors du Sommet des Amériques auront des répercussions importantes sur notre quotidien, notamment sur la décision d'inclure l'eau, et le droit à son accès, dans le processus de marchandage économique. Le mur du Sommet n'est pas seulement un mur de la honte, mais aussi un mur qui donne envie à plusieurs personnes de se battre contre cette répression.

Jean-Martin Fortier
Montréal, 16 novembre 2000

Cessons donc de faire les autruches

Maintenant que le chef allianciste a brandi sa désormais célèbre affiche devant des millions de téléspectateurs, il y a lieu de se demander quel serait le problème d'avoir un système de santé à deux vitesses.

Qu'est-ce qu'il y aurait de «mal» à avoir un système de santé qui permettrait des traitements accélérés pour les patients qui désirent se prévaloir de ces services moyennant des frais?

D'aucuns s'empresseront de dire que cela serait injuste envers les plus démunis de notre société. A ceux-là, nous pourrions faire remarquer que notre système d'éducation constitue également un système à deux vitesses!

En effet, nous avons le choix d'envoyer nos enfants à l'école du quartier ou à l'école privée. Malgré le fait qu'ils paient des taxes scolaires, nombreux sont ceux qui décident de payer davantage afin que leurs enfants bénéficient d'une éducation en institution privée (même le ministre de l'Éducation du Québec le fait...).

Pourtant, rares sont les citoyens qui s'opposent haut et fort à ce système d'éducation... à deux vitesses!

Si, à l'instar du système d'éducation, des contribuables désirent payer de leur poche pour un service en soins de santé qui serait au-

trement gratuit... tant mieux pour les autres! Ils contribuent directement à diminuer les dépenses des gouvernements et, de plus, ils aident à soulager les urgences et les hôpitaux engorgés... pour le plus grand bénéfice des autres citoyens.

Dans le cas où des médecins décident de se lancer en affaires en ouvrant leur clinique privée, il faut avouer que ce sont eux qui prennent tous les risques, et non l'État. En effet, c'est à eux que revient la responsabilité de trouver et d'assurer le financement des équipements — fort coûteux —, de louer de l'espace, de trouver le personnel et même de faire leur propre mise en marché. Pas facile quand votre concurrent offre les mêmes services... gratuitement!

Nous serions d'un tout autre avis si les riches bénéficiaient d'un traitement de faveur en fonction de leur statut social, c'est-à-dire s'ils accédaient à des services gratuits plus rapidement que l'ensemble des citoyens.

Il s'agirait alors d'un vrai système de santé à deux vitesses qui irait à l'encontre des principes fondamentaux du modèle canadien.

Jacques Taillefer
Ottawa, 16 novembre 2000

Je voterai pour Chrétien si...

Je voterai pour Chrétien si quelqu'un réussit à me convaincre de seulement deux petites choses toutes simples: qu'il est juste et raisonnable de changer les règles du jeu afin de limiter le droit des Québécois à choisir librement leur avenir, et qu'il est tout aussi juste et tout aussi raisonnable de refuser de modifier les règles du jeu afin de limiter le droit d'association des assassins regroupés en club de mort. Si le grand homme de Shawinigan réussit à me convaincre de cela, je m'engage à prendre ma carte du Parti libéral et à chanter les louanges du tandem Chrétien-Dion.

Sylvain Sauvé
Longueuil, 16 novembre 2000

REVUE DE PRESSE

Le crime d'être chrétien et la montée du créationnisme

Antoine Robitaille

Un intéressant débat sur les rapports entre religion et politique a été déclenché par un reportage de la CBC à l'édition de mardi de *The Journal*. L'enquête portait sur les convictions «créationnistes» du chef allianciste. On y voyait entre autres un homme se rappelant avoir entendu M. Day affirmer devant un public que, dans le jardin d'Eden, les hommes «marchaient en compagnie des dinosaures» et que la terre n'était pas aussi vieille que le disaient les scientifiques.

Certains libéraux ne se sont pas fait prier pour relever l'affaire. «Stock fait une lecture littérale [du célèbre dessin animé] *Les Pierrafeu!*», se serait exclamé un d'entre eux, cité hier par Lawrence Martin, dans le *Halifax Daily News*.

Les libéraux, militants et ministres, «condamnent Stockwell Day pour l'épouvantable crime d'être un chrétien», écrivait Earl McRae, hier, dans le *Ottawa Sun*. Ironisant, il ajoutait: «Et, bien sûr, nous pouvons être certains que si, un jour, un juif orthodoxe se trouve à diriger un parti fédéral, cette personne sera condamnée par les mêmes politiciens et journalistes parce qu'elle respecte les rituels prescrits par sa religion. Un personnage aussi dangereux ne peut diriger notre pays, n'est-ce pas?»

Stockwell Day se trouve une fois de plus «cloué au pilori en raison de ses croyances religieuses», faisait remarquer Barbara Yaffe, hier, dans le *Vancouver Sun*. Steve Madely, chroniqueur au *Ottawa Sun*, déce-

lait lui aussi de «l'intolérance» dans l'attitude de la CBC, l'assimilant à une sorte de chasse aux sorcières religieuse. «La télévision d'État s'est donnée pour mission d'indiquer quelles croyances religieuses conviennent ou non aux candidats.» Madely, poussant la logique jusqu'à l'absurde «pour en montrer le danger», dit que les journalistes se mettront peut-être bientôt à traquer les candidats qui croient à la «réincarnation».

De même, «pourraient faire l'objet d'enquête tous les bouddhistes, les hindous, plusieurs de nos peuples autochtones et toute personne ayant lu Shirley Mclean» (sic). Pour Madely, les «adversaires de l'Alliance se sont engagés sur un terrain miné» puisque toutes les religions, instituées ou non, ont des dogmes. Cependant, il est, selon lui, «parfaitement légitime de se demander si un candidat, une fois élu, imposerait ses croyances religieuses à ses concitoyens par le truchement des lois».

La religion, une «affaire privée»? Ce fut la réponse de Stockwell Day. *Le Globe and Mail*, hier, en éditorial, disait en convenir. Charte à l'appui. Cette question est toutefois plus complexe qu'elle en a l'air, poursuivait le *Globe*. «Il en a fait une question d'intérêt public en proposant des politiques teintées par sa sensibilité et ses convictions.» *Le Globe* donne l'exemple du choix de Day de ne pas travailler le dimanche. «Cette conviction sera mise à l'épreuve lorsque, s'il devient premier ministre, son devoir envers le pays le contraindra à réagir à des événements, ici ou à l'étranger, le jour de son sabbat.»

Autre exemple: les écoles privées, que M. Day dit vouloir financer «à l'aide des impôts des contribuables»

afin que les parents aux convictions religieuses puissent y envoyer leurs enfants. Et ce, note le *Globe* en passant, «même si l'éducation est une compétence provinciale».

Le Globe y voit une façon pour l'Alliance de favoriser, au Canada, l'enseignement du créationnisme. L'élection d'un Stockwell Day ne semble même pas avoir été nécessaire pour favoriser cette conception du monde et de l'homme fondée sur une lecture littérale de la Bible.

En effet, le 31 octobre, le *National Post* s'élevait contre la décision, prise par le ministre de l'Éducation de l'Ontario, de n'enseigner la théorie de l'évolution de Darwin, au niveau secondaire, qu'aux seuls élèves inscrits dans des «filiales menant à des études universitaires en sciences. Ce nouveau curriculum scientifique, signalait le *Post*, prendra effet en septembre 2001. La plupart des élèves des écoles publiques en Ontario pourront donc désormais posséder un diplôme sans connaître la théorie de l'évolution, «fondement d'une vraie culture scientifique». Le *Post* déplorait que le ministre ait cédé à la pression, comme plusieurs autres «commissions scolaires d'Amérique du Nord, qui abandonnent l'enseignement de la théorie de l'évolution parce qu'elle entrerait en conflit avec les croyances créationnistes de parents religieux». Le *Post*, comme le *Globe* dans l'éditorial précité, insiste: la théorie de Darwin «n'est pourtant pas incompatible avec l'idée que la vie soit une création divine».

Combattre la science par la science... Questionné à la suite du documentaire de la CBC, Stockwell Day a répondu qu'il y a «des preuves scientifiques autant pour le créationnisme que pour l'évolution». *Le Globe*

and Mail décidait, hier, en contrepoint à son éditorial, d'accorder un droit de parole à cette position. Jonathan Wells, un Américain détenteur d'un doctorat en biologie, signait un long article où il affirmait que le créationnisme n'a pas des «supporters» que chez les fondamentalistes ignorants. «La vérité est que la conception darwinienne de l'évolution est contestée au sein même de la communauté scientifique.» Selon M. Wells, des études récentes démontrent qu'à l'ère cambrienne, la plupart des grands groupes d'animaux apparaissent, si bien que «certains qualifient cette époque de «big bang biologique»».

L'extrême complexité des formes de vie, la fonction claire des organes, tout cela ne peut pas avoir été «le fait du hasard». Cela ne prouve pas pour autant l'existence de Dieu, insiste Wells, mais cela «ouvre la porte à de potentielles interprétations théologiques». Alors, «devrait-on continuer à endoctriner les étudiants canadiens avec des manuels où les preuves scientifiques sont ignorées ou mal rapportées? Ou devrait-on enseigner la vérité à propos de ces preuves en permettant l'examen de théories «alternatives»?»

Stockwell Day a aussi été traité de «raciste» et de «bigot» cette semaine par une ministre libérale, Eleanor Caplan. Le chef de l'Alliance est-il le diable incarné? «J'ai cherché les cornes sur sa tête mais je ne les ai pas trouvées», écrivait Paul Stanway, dans le *Edmonton Sun*. Toutefois, selon Lawrence Martin, Day n'a pas encore réussi à «dédémoniser son parti».

Pour Barbara Yaffe, «Jean Chrétien est le démon [que les] électeurs canadiens connaissent bien. Day est le démon qu'ils tentent encore de comprendre.» Et, selon elle, ils opteront pour le premier, le 27 novembre.

IDÉES

L'enseignement de la philosophie,
plus nécessaire que jamais

*Tout citoyen a un devoir de vigilance
afin de préserver la démocratie*

DANIEL JACQUES

Professeur au cégep F.-X.-Garneau

Extrait d'une conférence prononcée dans le cadre d'un colloque organisé la semaine dernière par le Directeur général des élections, autour du thème «L'éducation à la citoyenneté». La version complète du texte apparaît dans le numéro du printemps de la revue Argument.

Fernand Dumont a soutenu autrefois que la vigilance des citoyens est la garantie des libertés publiques. En ce sens, tout citoyen a un certain devoir de vigilance. Je me propose de montrer comment l'enseignement de la philosophie au collège favorise le respect de cette exigence.

On reconnaît généralement quatre composantes à la citoyenneté: la nationalité, les droits, la participation à la vie publique et les devoirs. Être citoyen dans une démocratie exige que chacun s'intéresse à la vie publique et juge des affaires communes. De tous les régimes politiques, la démocratie est celui qui requiert le plus fréquemment l'intelligence et l'action des citoyens. Sans cette participation constante, la démocratie, soulignait fort justement Tocqueville, perd sa substance et glisse irrévocablement vers des formes abâtardies qui mettent en danger la liberté et l'individualité humaines. Une telle gouverne de la société n'est possible toutefois que si le citoyen demeure capable de poser un jugement adéquat en matière de politique. Cette dimension de la citoyenneté nécessite donc une éducation appropriée. Tous les grands théoriciens de la démocratie ont d'ailleurs reconnu l'importance de la question de l'éducation.

Si l'on considère notre situation, bien qu'il faille reconnaître la qualité de la vie démocratique en ce pays, il y a toutefois certains motifs d'inquiétude qui méritent qu'on s'y attarde. Cela se voit dans les écrits des essayistes québécois, notamment de ceux-là mêmes qui ont participé à la création de la société actuelle au cours de la décennie qui suivit la Révolution tranquille. Je pense, par exemple, aux écrits récents de Jacques Grand'Maison (1999), Paul Chamberland (1999) et Pierre Vadeboncoeur (2000). Ce sont tous des intellectuels engagés, fins observateurs de l'évolution de la société québécoise, qu'on ne saurait soupçonner d'accointances idéologiques. En lisant leur ouvrage, qu'animent par ailleurs des intentions fort différentes, on constate la présence d'une même inquiétude fondamentale, le même sentiment d'un déclin de l'aptitude des hommes à juger correctement de leur situation. Il y aurait, à les entendre, une crise du jugement dans l'ensemble de la société québécoise, témoignant d'un échec de notre projet éducatif. Ce que ces auteurs mettent en doute, ce n'est pas notre capacité à produire une technologie tous les jours

plus complexe et à prendre place dans une économie devenue planétaire. Ils redoutent plutôt un affaiblissement général du jugement politique et moral. Si ce diagnostic se révélait fondé, le cœur de la citoyenneté pourrait être menacé.

Signalons d'abord le fait que le régime d'éducation actuel a pris forme à la suite de la Révolution tranquille. Si l'on peut douter que la société québécoise soit véritablement parvenue à la modernité à cette occasion, ce qui est mieux établi, c'est le sentiment de rupture qui a accompagné l'événement. Les principaux acteurs à l'origine de ces changements ont partagé l'impression d'accomplir un virage nécessaire à l'égard des institutions, des mœurs et des idées passées. Ces transformations sociales ont été accompagnées d'une remise en question des assises traditionnelles de la culture canadienne-française, conduisant à une rupture dans le processus de transmission des valeurs. Au premier chef, c'est la tradition chrétienne qui fut interrogée, suivie, sous l'influence des maîtres du soupçon comme on disait alors, de l'humanisme classique. Ces rappels me permettent de souligner le fait que le projet éducatif québécois s'est établi sur le vide symbolique créé par cette liquidation du passé canadien-français.

Dans le contexte québécois, le désir d'être moderne s'est appuyé sur la volonté de la majorité d'en finir avec un passé jugé humiliant. C'est ainsi que les traits propres à l'individu moderne se sont trouvés renforcés par cet esprit de rupture, teinté d'aspirations révolutionnaires. La crise du jugement dont parlent nos essayistes appartient aux suites de cette révolution présumée. Il s'agirait de l'un de ses fruits imprévus, même et surtout par ceux qui y participèrent. Pour devenir plus modernes, il nous fallait apprendre à soumettre toute chose à la critique de manière à devenir autonomes. Ce que met en question le jugement de nos essayistes, ce n'est pas la promesse, héritée des Lumières, de cette liberté de conscience, mais plutôt le fait que celle-ci ne soit pas tenue. Si l'on se fie à ces observateurs, loin d'engendrer des esprits plus libres et plus authentiques, ce renversement des horizons n'aurait conduit qu'à un effondrement du jugement et une banalisation de la conscience. Démentis malheureux, ils auraient mis en terre la récolte décevante qu'ils récoltent aujourd'hui. Les fils de la Révolution tranquille, voire ses petits-fils, ne seraient donc pas à la hauteur de l'idéal de ses pères. Il y aurait eu méprise et confusion sur le sens même de la révolution qui constitue le premier terme de la trame mémorielle de la société québécoise contemporaine.

Je me permets maintenant de devenir l'interprète — avec tous les risques que cela comporte — de ces témoins privilégiés. Tout d'abord, la crise du jugement dont il est question dans ces ouvrages ne résulte pas d'une incapacité à

évaluer les actions et les personnes. Tout au contraire, notre société est celle de tous les discours jetés pêle-mêle dans le grand fatras informatique, radiophonique et télévisuel qui nous enveloppe chaque jour de plus près. Dans nos classes, comme sur la place publique, chacun y va librement, c'est-à-dire sans contrainte, de ses propres évaluations. Ce qu'il s'agit de faire entendre par cette expression, c'est bien davantage un enfermement de la conscience du fait d'une surcharge de convictions. Il n'y a plus, dans nos sociétés, d'autorité particulière — on disait autrefois de magistrature morale; cependant, ceci ne signifie pas que le jugement soit délié de toute influence. Par-delà la diversité des positions, on peut pressentir une formidable uniformité de valeurs qui encercle l'esprit et l'immobilise.

Derrière l'opinion qu'il y aurait, dans nos sociétés, une crise du jugement, se profile donc la pensée selon laquelle la conscience n'est peut-être pas plus libre aujourd'hui qu'elle ne l'était hier. À suivre cette ligne d'argumentation, on en viendrait à croire que la Révolution tranquille fut un échec puisqu'elle n'a pas mis au monde l'enfant autonome et authentique qu'on attendait d'elle. Elle n'aurait accouché que d'un clone médiatique et virtuel, reproduisant à l'infini, dans le langage de la plus grande fausse sincérité, les slogans publicitaires et les dogmes de la rectitude politique. Il faudrait convenir que les modalités de notre passage à la modernité n'ont pas amoindri le risque que représente la soumission de la conscience individuelle au pouvoir impersonnel de l'Opinion. Bien au contraire, il y a fort à parier que cette remise à neuf de la symbolique collective rêvée par nos révolutionnaires ait livré notre territoire imaginaire à l'emprise de l'autorité de la masse des semblables. Si le jugement fût le camp, comme le souligne le titre du livre de Jacques Grand'Maison, ce n'est pas que les individus soient, pris isolément, incapables de formuler une opinion, ils sont légion à la faire; mais plutôt que toutes celles qu'ils parviennent à énoncer demeurent rivées aux consensus établis dans nos sociétés, à ces lieux communs qui forment la bonne conscience démocratique. Si cette interprétation fait voir quelque vérité, il faudrait alors reconnaître que cette possibilité de dérive est à l'œuvre dans nos démocraties et qu'elle s'est trouvée renforcée par notre histoire politique actuelle.

On peut nier l'intérêt des remarques sur la qualité du jugement des citoyens de plusieurs façons. L'une des plus intéressantes consiste à refuser l'idée que l'on ait à exercer un regard critique sur cette toute-puissance de l'Opinion. Il suffirait de laisser les désirs et les intérêts individuels prendre place librement, sans artificielles contraintes, pour que la société parvienne à l'équilibre maximal de son propre mouvement, assurant la prospérité du plus grand nombre. Cette position repose sur une certaine appréciation de nous-mêmes. Il s'agit de prétendre que l'individu moderne est l'expression achevée de ce que j'appellerais, faute de mieux, notre nature commune. On reconnaît ici la thèse hégélienne de la fin de l'histoire. À moins de se rendre à une telle perspective historique, il faut revenir à l'opinion plus modérée selon laquelle l'homme démocratique ne représente qu'une expression particulière du phénomène humain. La réalisation de son projet, à la fois complexe et instable, constitue une tâche qui nécessite une réflexion critique à l'égard de ce que nous devenons. Autrement dit, pour prendre la mesure exacte des conséquences qu'entraîne la réalisation historique de notre compréhension de l'être humain, nous avons besoin de philosophie.

J'estime que l'enseignement de la philosophie — notamment au collège — permet, par l'étude de ces œuvres qui appartiennent à notre patrimoine spirituel et intellectuel, de prendre conscience des possibles humains dont elles témoignent. L'éducation appropriée à notre époque ne doit pas viser à rétablir la ligne de transmission des valeurs et des vérités, irrévocablement rompue. Il s'agit plutôt de favoriser une salutaire sortie de soi permettant de conserver une distance critique à l'égard des opinions qui ont cours dans nos démocraties. Une véritable éducation à la citoyenneté doit impérativement laisser place à une exploration diversifiée des figures possibles de notre humanité, car l'homme démocratique, pour demeurer un bon citoyen, doit précisément rester à distance de lui-même et se refuser à tout enfermement facile dans l'imaginaire présent. Il me semble que la philosophie, en tant qu'elle ouvre sur l'avenir par la considération authentique du passé, permet de préserver un tel sens critique, disons autrement une telle vigilance, si nécessaire à la conduite des affaires publiques en démocratie. Dans un univers qui paraît vouloir s'abandonner entièrement à la fascination pour la technique, le rappel de l'intérêt des choses anciennes peut représenter une vérité utile.

Profondément
québécois

*Les Québécois
se perçoivent
toujours comme
une nation ayant
des droits inaliénables*

PIERRE PAQUETTE

Vice-président, Bloc québécois
Candidat dans la circonscription de Joliette

Les commentaires du ministre Pierre Pettigrew à propos du «Québec profond» sont choquants à plus d'un titre. Même ses explications ultérieures pour se justifier sont pour le moins tortueuses, pour ne pas dire inacceptables. Est-il nécessaire de rappeler au ministre que la «France profonde» à laquelle il tentait de faire référence n'aime pas beaucoup se faire appeler ainsi. Cette «France profonde» a souvent fait savoir qu'elle n'y voyait que condescendance et mépris parisiens.

Mais les propos du ministre sont symptomatiques de quelque chose de bien plus grave et important. Seul un représentant de ce gouvernement complètement déconnecté de la réalité québécoise et qui va même jusqu'à nier l'existence de la culture et du peuple québécois peut proférer de telles inepties.

M. Pettigrew déplore le fait que son parti politique n'ait connu aucun succès électoral au Québec depuis belle lurette. Je lui offre une explication succincte et simple: le Parti libéral du Canada a rapatrié la Constitution sans le consentement du Québec, son chef Jean Chrétien s'est battu pour faire échouer l'Accord du lac Meech et, finalement, pour couronner le tout, les libéraux fédéraux ont adopté une loi qui nie le droit fondamental des Québécois de décider seuls de leur avenir.

Comme négation de ce que nous sommes, on ne pourrait faire mieux, dirait-on... Mais la vérité est que le Parti libéral du Canada a fait mieux dans sa lancée interminable pour effacer de la réalité canadienne notre existence.

L'année dernière, la ministre du Patrimoine canadien, Sheila Copps, a défini le Québec comme une «composante régionale» du Canada. Le gouvernement libéral de Jean Chrétien travaille avec acharnement pour rabaisser le Québec au rang d'une province comme les autres. Pensons à l'accord sur l'union sociale sans le Québec, à la lutte éfrénée des Affaires étrangères canadiennes pour entraver la présence du Québec sur la scène internationale, à l'incapacité des libéraux fédéraux d'accepter que les Québécois désignent la ville de Québec comme leur capitale nationale. Je me dois aussi de rappeler au ministre Pettigrew que son programme électoral est totalement muet sur le sujet de la culture québécoise et du peuple qui la fait vibrer.

Pourtant, en dépit des efforts du Parti libéral du Canada pour écraser les aspirations du Québec, les Québécois se perçoivent toujours comme une nation ayant des droits inaliénables. Et ils réclament sans réserve une place plus importante pour le Québec sur la scène internationale.

Avec une si longue carrière passée à nier la réalité québécoise évidente pour tous, il n'est pas étonnant de constater l'échec politique passé et à venir du Parti libéral du Canada au Québec. Il n'est pas étonnant non plus de voir un ministre de ce même parti venir à Québec, notre capitale nationale, dire qu'il a besoin de députés libéraux élus dans le «Québec profond».

N'en déplaise au ministre et au Parti libéral du Canada, je suis profondément québécois, comme l'ensemble des sept millions de mes concitoyens, qu'ils soient de Lanaudière, de Montréal, de Québec, de l'Abitibi, de la Gaspésie, du Saguenay ou de la Côte-Nord.

Le «Québec profond» que vous et votre parti êtes incapables de comprendre, M. Pettigrew, c'est nous tous.

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs et lectrices. Etant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous prendrons contact avec son auteur.

Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.



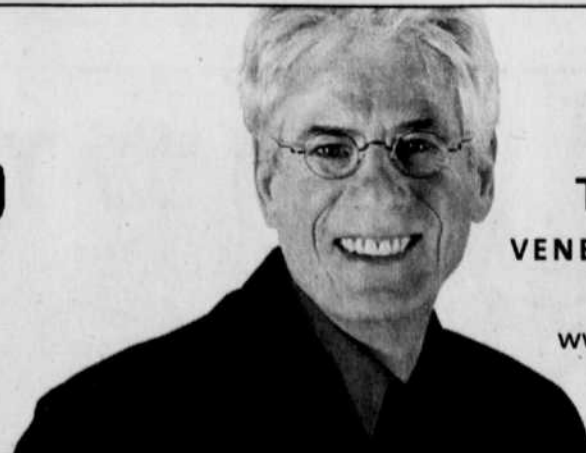
Platon, philosophe grec (428 — 348 av. J.-C.)

CHASSEURS D'IDÉES

Réalisation: Simon Girard

avec Jacques Véronneau DIMANCHE 14h • 23h 10

Où sont passés les droits d'auteur ?



Télé-Québec

VENEZ VOIR AILLEURS !

www.telequebec.qc.ca

C Émission spéciale
Prix Opus 2000
à la Chaîne culturelle
chaîne culturelle
Radio-Canada
Détails en page 8 de
L'agenda du Devoir.

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

95.1 Du lundi au vendredi à 7 h 13,
première chaîne
Radio-Canada
MICHEL DÉSAUTELS
reçoit les leaders politiques.

INTERNET

SUITE DE LA PAGE 1

La directrice des communications de *La Presse* s'est montrée réticente à dévoiler la teneur des conversations qu'a eues M. Crevier avec les représentants de Radio-Canada et les objectifs qu'il poursuit. Elle a souligné que M. Crevier parlait à beaucoup de monde.

A Radio-Canada, on confirme que la société d'État s'est entendue avec *La Presse* pour offrir une revue de l'année 2000 sur Internet. «Multidisciplinaire», cette revue de l'année portera sur «la chanson, les arts, la culture, les faits saillants et l'actualité», a décrit Mme Gendron. Sympatico, portail et filiale de BCE, participe également à cette revue de l'année, a-t-on appris.

Il s'agit d'un projet ponctuel qui ne comporte aucune clause d'exclusivité, a précisé la porte-parole de Radio-Canada. Tant Mme Gendron que Mme Jamet ont signalé que la direction de Radio-Canada avait également rencontré le directeur du *Devoir*, Bernard Descôteaux.

La Presse se trempe ainsi l'orteil dans une forme de convergence médiatique où son concurrent direct, Quebecor, apparaît comme un géant. À la faveur d'une mégatransaction, mélange de concentration et de propriété croisée, son concurrent direct Quebecor est devenu une entreprise de presse résolument engagée dans la convergence. Il possède un portail Internet Canoë, des quotidiens, des hebdomadaires, des magazines et une chaîne de télévision, TVA, sans parler de son entreprise de câblodistribution, Vidéotron. À l'opposé, la filiale de Power Corp., Gesca, et son principal actif, *La Presse*, ont tardé à s'afficher sur le Web. On attend toujours sa véritable offensive à cet égard. Le lancement de son site Internet a été retardé en raison de problèmes techniques.

En revanche, Radio-Canada fait figure de véritable pionnière en matière d'Internet. Depuis quelques années, la société d'État a lancé plusieurs initiatives sur le Web. Selon certaines évaluations, quelque 100 personnes, essentiellement des contractuels, travaillent sur les sites Web en français de Radio-Canada à Montréal. «Pas question de mettre nos sites Web ensemble», a dit M. Jamet.

Des rumeurs veulent en outre qu'une collaboration s'établisse entre le quotidien de Power Corporation et la société d'État en matière d'informations régionales. Tant Mme Jamet que Mme Gendron ont nié cette rumeur.

EN BREF

Khafagy est acquitté

(PC) — Tarek Khafagy, un ressortissant égyptien jouissant du statut de réfugié au Canada, a été acquitté hier à Montréal. Il était accusé de possession d'explosifs dans le cadre d'un complot visant des locaux diplomatiques d'Israël au Canada. Un juge de la Cour supérieure a rejeté les témoignages de deux témoins de la Couronne, Aymon Bondok, de Nepean, en Ontario, et de la compagnie de ce dernier, Kim Saint-Louis. Le magistrat a notamment estimé que le témoignage de M. Bondok était truffé de mensonges. Lorsque la police a procédé à une fouille du domicile montréalais de l'accusé, en mars, elle y a trouvé, camouflé dans le plafond de la salle de bains, du matériel servant à fabriquer des explosifs.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledavoir.com

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier redaction@ledavoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Par courriel abonnements@ledavoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

SUITE DE LA PAGE 1

Ce coup de pouce juridique est venu contrebalancer la décision dans la matinée d'un magistrat de Floride autorisant la secrétaire de l'État à ne pas tenir compte des décomptes manuels dans les résultats définitifs de Floride. Gore s'est déclaré immédiatement «très satisfait» de cette décision, bien que les sujets d'inquiétude ne manquent pas pour son camp.

Dans leurs déclarations hier, les deux candidats ont d'ailleurs mis en garde contre toute annonce prématurée du nom du vainqueur de la bataille présidentielle.

Al Gore a prôné un décompte des voix «juste et précis». «Le peuple américain veut être certain que chaque voix compte et que chaque voix est prise en compte de manière juste et précise», a-t-il dit.

Le candidat démocrate s'est félicité de la poursuite du vote manuel décidé par la Cour suprême, à l'unanimité. «Je suis très heureux que le décompte manuel continue en dépit des obstructions visant à en empêcher», a-t-il poursuivi avant d'ajouter: «Je veux être clair. Ni le gouverneur George Bush, ni le secrétaire d'État de Floride, ni moi-même ne peut être l'arbitre de cette élection.»

Par ailleurs, en début de soirée hier, une Cour d'appel américaine a rejeté un recours d'électeurs républicains de Floride visant à faire cesser le recomptage manuel sur lequel les démocrates fondent leurs espoirs de voir leur candidat accéder à la Maison-

Blanche. Infligeant un autre revers aux républicains, la Cour d'appel d'Atlanta a en outre jugé que «les États sont les premiers habilités à déterminer la manière de désigner les grands électeurs et à résoudre la plupart des controverses concernant la désignation de ces grands électeurs».

Gore, «mauvais perdant»?

Appel après appel, le camp démocrate est en outre en train d'épuiser ses «munitions» dans les enceintes des tribunaux et met à rude épreuve la patience dont font preuve les Américains, qui ne connaissent toujours pas leur prochain président.

De l'avis des experts, le vice-président prend le risque d'être perçu comme un «mauvais perdant», étiquette qui risque de lui coller à la peau pendant de longues années, au point de compromettre une éventuelle nouvelle candidature en 2004.

M. Gore «risque de devoir mener une épuisante bataille de relations publiques», estime encore Michel Gelobter, professeur d'administration publique à l'Université Rutgers (New Jersey).

«Ce qui se passe depuis le début est en fait un combat pour ménager la patience des Américains en raison du faible écart» qui sépare les deux candidats à la Maison-Blanche, affirme l'expert.

Avant la dernière décision de la Cour suprême, Katherine Harris avait annoncé qu'elle recevrait le résultat officiel du vote des expatriés de Floride d'ici

GORE

NOTHOMB

SUITE DE LA PAGE 1

qu'on lui connaît désormais, mi-ironique, mi-sérieuse. Elle dit s'être remémorée cette prime enfance en écrivant, en plongeant dans sa mémoire comme un scaphandrier explore le fonds de l'océan.

On sait, parce qu'elle l'a raconté avec force détails dans le retentissant roman *Stupeurs et tremblements*, que plus tard, bien plus tard, c'est aussi au Japon qu'Amélie Nothomb a vécu l'une des expériences les plus douloureuses de sa vie, celle qui lui a valu d'être rétrogradée au rang de dame-pipi, dans une entreprise où elle avait été embauchée. Hiérarchie intransigeante de l'entreprise japonaise. Alors, dit-elle, «on m'a fait comprendre que je n'étais pas japonaise».

Encore aujourd'hui, dans la suite de l'hôtel Hilton Bonaventure de Montréal, aux côtés d'un joli jardin d'eau, on sent encore la trace de l'éprouvante épreuve qui lui fut alors infligée.

Mais c'est pourtant au retour de cette expérience d'humiliation extrême que la jeune Amélie Nothomb s'est décidée enfin à soumettre pour publication les manuscrits qu'elle entassait depuis des années dans ses tiroirs. Par «besoin de reconnaissance», après cet épisode difficile, explique-t-elle. Depuis, elle publie un titre par an, avec un énorme succès. Et pour cela, elle garde de la gratitude envers le pays qui l'a vue naître.

Car depuis, l'écrivaine Amélie Nothomb a été traduite en 26 langues, dont le japonais. Le fait que les Japonais aient accepté de traduire *Stupeurs et tremblements* en japonais démontre bien leur ouverture

d'esprit, constate-t-elle. «Cela provoque un certain scandale, reconnaît-elle. Mais c'est très positif. Bien sûr, la plupart des gens ne sont pas très contents, surtout les chefs d'entreprise. Mais il y a des petits employés japonais qui sont très heureux de ce livre.» En Chine, on n'aurait pas traduit un ouvrage aussi critique envers la culture chinoise.

«Les Japonais s'intéressent vraiment à ce qu'on pense d'eux», dit-elle.

Fidélité et courage

Du Japon, Nothomb présente donc les deux faces. Elles sont personnifiées dans *Métaphysique...* par la tendre Nisho-San et par la froide Kashimasan, autre gouvernante de la maison familiale, aussi dure que la première est douce. Cette dernière «me traitait vraiment comme si j'étais une divinité, et de toute ma vie c'est la seule personne qui m'ait traitée comme cela», se souvient Nothomb. Cette personne était donc «forcément une bonne personne» et «son pays était un bon pays».

Dans ce Japon, la fidélité absolue et le courage sont deux vertus qui sont élevées au rang de dogme.

Au moment de raconter une quasi-nyoade dans la mer du Japon, Nothomb écrit les mots suivants: «des gens [...] m'observaient sans bouger, fidèles au vieux principe nippon de ne jamais sauver la vie de quiconque, car ce serait le contraindre à une gratitude trop grande pour lui».

Et courage aussi, honneur qui poussa les Japonais à sauter du haut de la falaise de l'île d'Okinawa, au moment de la capitulation aux mains des Améri-

midis aujourd'hui, et annoncerait ensuite les résultats officiels pour son État. L'émissaire spécial des républicains en Floride, l'ancien secrétaire d'État James Baker, avait souhaité que «le processus permettant d'arriver rapidement à un résultat final en Floride ne soit plus retardé». Bob Crawford, un responsable électoral de Floride, n'avait pas hésité à affirmer que «l'élection est terminée».

À observer les décisions des uns et des autres, de nombreux experts politiques estimaient hier que l'imbroglie devrait se poursuivre encore plusieurs jours. Un seul scénario pourrait en fait permettre la désignation d'un président rapidement: la victoire d'Al Gore grâce aux bulletins par correspondance de l'étranger. Il y en aurait environ 2500, qui pourraient modifier la marge d'avance actuelle de George W. Bush.

Mais l'hypothèse d'un succès du vice-président est mince. Traditionnellement en effet, ces votes ont été plutôt favorables aux républicains, qui ont bénéficié des voix des militaires basés outre-mer. Même si cette année, les démocrates mettent en avant l'importance du vote des minorités parmi les militaires et l'effort produit pour encourager les Floridiens vivant en Israël à voter en faveur du colistier de Gore, le juif Joe Lieberman.

Avec ses 25 grands électeurs, l'État de Floride sera déterminant dans l'issue de la bataille présidentielle, compte tenu du résultat extrêmement serré du scrutin du 7 novembre.

cains, à la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Car tout dans le dernier roman d'Amélie Nothomb est vrai. Elle n'y pose l'étiologie de roman que parce que l'expérience relatée est éminemment subjective.

C'est aussi pour sauver son sens de l'honneur qu'Amélie Nothomb a choisi de publier son premier roman, intitulé *L'Hygiène de l'assassin*, au début de la vingtaine.

Et pourtant, Amélie Nothomb n'est pas Japonaise. «C'est la patrie qui m'a déçue, qui n'a pas voulu de moi, c'est la patrie que j'ai déçue, mais elle n'en reste pas moins l'unique patrie que j'ai choisie. Je n'ai vécu cela avec aucun autre pays et surtout pas avec celui qui figure sur ma carte d'identité.»

Fille d'un diplomate belge, elle a, à partir de cinq ans, séjourné en Chine, en Birmanie et au Bangladesh, avant d'aborder l'Europe pour la première fois à l'âge de 17 ans. Jusque-là, son continent d'origine n'était pour elle que littérature.

«Je m'étais fait une idée de l'Europe à travers la Chartreuse de Parme», se souvient-elle. Quelle ne fut pas sa déception de découvrir un pays lourd, au climat lourd, aux idées lourdes.

«Je me suis habituée à la Belgique», dit-elle, puisqu'elle y habite encore aujourd'hui.

C'est l'écriture qui l'aide à vivre. Et elle écrit régulièrement, quatre heures par jour, puisqu'elle dort peu et se réveille invariablement au petit matin. «Je n'ai pas de projets», dit-elle. Pourtant, *Métaphysique des tubes* est le 36^e des 39 romans qu'elle a écrit, dont neuf ont été publiés. C'est aussi le dernier qui se déroule dans son Japon natal.

ENFANTS

SUITE DE LA PAGE 1

Quand je suis passé chez elle, quelques jours plus tard, je l'ai trouvée encore au téléphone, parlant encore bedaine et marmaille avec une autre de ses amies, elle aussi très enceinte. J'écoutais sa conversation d'une oreille indiscret, tout en regardant les beaux tableaux de peintres québécois qui couvrent les murs du hall, du salon, de la salle à dîner. Et les bibelots, les livres, les jouets, le bel ordre et la fraîche lumière de cette maison. À l'arrière, par la grande baie vitrée, on voit tout plein d'arbres, la piscine, des plates-bandes méticuleusement entretenues par la maîtresse de maison et, au-delà d'une jeune haie de thuyas, les impeccables pelouses d'un terrain de golf. La sainte paix!

Chose pour le moins incongrue dans ce décor, une douzaine de bouteilles de bière, plus ou moins remplies d'eau, étaient cordées par terre dans un coin de la cuisine. Après avoir rattaché et m'avoir parlé de ses amies d'enfance à qui elle parle très souvent, surtout quand elles sont enceintes, «parce qu' alors une fille a plein de choses à raconter», Sylvie m'a expliqué que cette batterie de bouteilles était un instrument de musique que Catherine avait inventé. Plus elles sont vides, plus le son est grave. En dosant bien l'eau qu'on y verse (ça demande une oreille plus qu'attentive), on peut faire une gamme complète, avec les dièses et les bémols.

Mais Catherine ne sera pas là ce midi pour me faire une démonstration. Comme tous les vendredis, elle reste à l'école pour la répétition de chant choral. Nous irons quand même chercher Annabelle et Florence. Sylvie au volant. Moi, désorienté dans ces quartiers cossus de la banlieue où les rues tout en courbes ont des noms d'oiseaux, de fleurs, de vignobles.

Trois jours par semaine, les filles Cloutier (c'est le nom du papa) viennent dîner à la maison. Et tous les soirs, on soupe en famille, de très bonne heure. Les jours de congé, on part en randonnée, à pied, à vélo ou en ski. Catherine pratique son violon; Annabelle, ses plongeons. Florence dessine.

Elles ont l'étude dans le sang. Chez les Bernier, tout le monde étudiait tout le temps, même le père qui était docteur en médecine nucléaire et la mère qui travaillait en psychiatrie. Sylvie adorait l'école comme ses trois frères et comme sa sœur. Même que ce qu'elle a le plus détesté dans son entraînement de plongeuse, c'était de ne pouvoir étudier tout son soûl. Ce n'est pas elle qui me le dit, c'est un ami commun qui a connu la famille dans son jeune temps, à Sainte-Foy. Il m'a dit

aussi que les Bernier avaient toutes sortes d'activités de famille, un grand voilier sur le fleuve.

Aujourd'hui, Sylvie et Gilles ont un chalet au mont Sainte-Anne où chaque année ils reçoivent la famille pour les Fêtes. «Je veux que mes filles connaissent leurs cousins, leurs cousines, leurs tantes et leurs oncles. Pour moi, c'est important, toute la famille est importante, autant vers l'avant que vers l'arrière. C'est par là que le monde commence, par la parenté.»

C'est un peu pour les mêmes raisons qu'elle lit, écoute et regarde surtout des auteurs, des chanteurs et des peintres québécois. Dans la bibliothèque de son bureau, je vois d'abord Beauchemin, Tremblay, Brouillette, Gabrielle Roy, les deux tomes du *Julie Papineau* de Micheline Lachance, qu'elle a adoré (moi aussi), à côté du *Londres* de Rutherford qu'elle n'a pas terminé (moi non plus). Et des manuels très techniques, pleins de chiffres et de graphiques.

Elle vient de terminer un certificat en administration à l'UQAM. Elle en fera un autre après les Fêtes. Elle a pris des cours de photographie, de plongée sous-marine, elle veut étudier l'histoire de l'art, la cuisine italienne, les vins... Et à travers tout ça, elle mène sa vie professionnelle. Porte-parole d'une multinationale de fonds communs de placement et d'un important fabricant de produits pharmaceutiques, membre de conseils d'administration qui siègent à *mari usque ad mare*, conférencière invitée à gauche et à droite, en anglais et en français, coanimatrice de *Fort Boyard*, chroniqueuse à *Salut Bonjour*, l'émission matinale de TVA, où elle propose chaque semaine des activités à faire en famille.

— «Je déteste n'avoir rien à faire, dit-elle. Quand je m'arrête, je me sens comme étourdie et fatiguée.»

— Et quand tu plongeais?

— Je crois que je ne sais plus ce qui me motivait pendant toutes ces années. On ne se pose pas de questions, quand on est en pleine action. C'est quand on s'arrête qu'on se demande où on va.»

Elle se souvient, mieux que de ses grandes victoires, de cette léthargie dans laquelle elle s'était enlisée juste avant Los Angeles. Médaillée d'or aux Jeux du Commonwealth de Brisbane en 1982, elle n'avait recueilli l'année suivante que du bronze.

«Je me demandais pourquoi je faisais tout ça, l'entraînement, la discipline, pourquoi recommencer mes plongées et toutes mes figures cent mille fois dans ma tête, puis cent mille fois dans les airs. Mais je ne pouvais pas me résoudre à laisser ma carrière en plan. Il faut finir ce qu'on a commencé.»

Avec l'été, la foi et le plaisir sont revenus. Et Sylvie est devenue, à Los Angeles, la première athlète féminine québécoise à récolter de l'or olympique. Quelques jours plus tard, elle prenait sa retraite. Mission accomplie. La vraie vie pouvait enfin commencer.

En septembre, après les Jeux de Sydney, ils sont allés, Gilles et elle, faire de la plongée sous-marine à Tahiti. Pendant quatre jours, ce fut le bonheur. Au matin du cinquième jour, ils commençaient à s'ennuyer sérieusement des filles. «On est rentrés. On préfère être ici avec elles que sur les plus belles plages du monde.»

Et c'est pour être avec elles qu'ils travaillent autant que possible à la maison tous les deux. Dès que Gilles est parti reconduire les filles à l'école, elle m'a emmené au sous-sol, dans l'univers très particulier qu'il a créé. Son bureau d'abord, très ordonné, avec de puissantes machines électroniques, une grosse chaîne stéréo, des centaines de disques, poids lourds de la grande musique classique et du jazz, Stockhausen, Chostakovitch, Bartók, Davis, Mingus...

«Je déplace une plume là-dedans, il s'en aperçoit.» Et c'est pour être avec elles qu'ils travaillent autant que possible à la maison tous les deux. Dès que Gilles est parti reconduire les filles à l'école, elle m'a emmené au sous-sol, dans l'univers très particulier qu'il a créé. Son bureau d'abord, très ordonné, avec de puissantes machines électroniques, une grosse chaîne stéréo, des centaines de disques, poids lourds de la grande musique classique et du jazz, Stockhausen, Chostakovitch, Bartók, Davis, Mingus...

«Tu vois que c'est pas un gars ordinaire, me dit-elle. C'est un être unique, qui a une vie intérieure très riche. Il lit des philosophes, il pense à ses stratégies publicitaires et il s'amuse pendant des heures avec ses collections et ses jouets. C'est pour tout ça que je suis tombée amoureuse de lui. Parce qu'il m'étonne encore, tous les jours de ma vie.»

Entre eux deux, ça n'a pas été le coup de foudre, ni d'un côté, ni de l'autre. «Il y a mieux, dit-elle. Ce que nous vivons, tous les deux, c'est du durable, c'est solide. Notre ambition, c'est que la vie soit belle. C'est aussi simple que ça.»

L'hiver dernier, elle a demandé à son ami Claude Le Sauteur de peindre un tableau ayant pour titre *Les Trois Filles*, qu'elle a offert à son mari à la Saint-Valentin. On les voit toutes les trois, côte à côte, radieuses, mystérieuses. C'est beau, très coloré, très touchant. Et on se demande naturellement ce que la vie leur réserve.

«Je ne sais pas. Mais nous, on met toutes les chances de leur côté.»

Ça, y a pas de doute.



T'CHOUPI L'AMI DES PETITS!

Une collection à découvrir!

NATHAN